

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBABLE
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 4 novembre 1999, à 19 heures 30
Le Nouvel Hôtel La Saguenéenne
250, boulevard des Saguenéens
Chicoutimi

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1999

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
ASSOCIATION DES AMIS DU LAC DES COMMISSAIRES.....	1
M. Clément Ouellet	
M. Raymond Rousseau	
M. Claude Auclair	
COMITÉ DE L'ENRIONNEMENT DE CHICOUTIMI	22
M. Claude Martel	
M. Roberto Stea	
MUNICIPALITÉ DU LAC KÉNOGAMI.....	42
POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT	33
M. Réal Godin	
M. Germain Girard	
DROIT DE RECTIIFICATION	
M. Roger Larouche.....	54
MOT DE LA FIN	54

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1999
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau.

10 Alors ce soir nous avons quelques intervenants, quelques mémoires à entendre, alors je rappelle rapidement les règles du jeu, nous vous demandons de résumer votre mémoire, en général nous l'avons lu, sauf pour le dernier ce soir qui l'avait pas fait parvenir auparavant, là. Et donc, vous présentez succinctement votre mémoire, en insistant sur ce qui vous semble, à vous, le plus important, et après la Commission pourra vous poser un certain nombre de questions puis explorer avec vous certains aspects de votre mémoire.

15

L'essentiel de ça, c'est de nous aider de notre part à bien comprendre votre pensée, vos options, vos orientations, ne pas trahir ce que vous voulez nous dire, puis en même temps de vérifier votre réaction par rapport à d'autres acteurs qui parfois peuvent proposer des choses qui sont différentes des vôtres.

20

ASSOCIATION DES AMIS DU LAC DES COMMISSAIRES

25 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'ai donc le plaisir d'accueillir l'Association des amis du lac des Commissaires, bonsoir messieurs.

30 **PAR M. CLÉMENT OUELLET:**

Bonsoir, messieurs, dame.

35

Alors, dans un premier temps, je voudrais vous présenter les deux (2) membres qui m'accompagnent.

40

Ici à ma gauche, monsieur Raymond Rousseau, qui est membre de l'Association des amis du lac des Commissaires, secteur nord-ouest. Monsieur Rousseau est une personne bien connue dans notre coin. Alors il est fondateur des cCopératives funéraires du Lac Saint-Jean, il a été aussi, c'est un ex-président de syndicat de l'Alcan, ici à Alma. Alors c'est quelqu'un, chez nous, de très bien vu.

45

À ma droite, monsieur Claude Auclair, qui est vice-président de l'Association des amis du lac des Commissaires, secteur sud-est, parce que vous savez que le lac des Commissaires est un lac d'une très grande superficie, en fait il mesure plus de vingt (20) milles de long, quelques

vingt-trois (23) kilomètres de long, tout en étant très peu en largeur, par contre, parce que c'est seulement qu'un (1) kilomètre.

Et je me présente moi-même, Clément Ouellet, président de l'Association.

50

Alors, nous sommes heureux de vous présenter notre mémoire. Et ce que nous avons tenu comme approche, ça a été de répondre directement à chacune des questions que vous avez posées dans votre texte.

55 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste une chose, c'est que c'est pas nous qui les avons posées, c'est le ministère de l'Environnement qui les a posées. Alors nous, ça nous donne la neutralité, on défend rien de ce document-là, si vous voulez le renfoncer, là, allez-y, ça va nous faire plaisir.

60

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

Alors, on représente une association d'environ deux cents (200) membres qui regroupe les trois cents (300) propriétaires de résidences autour du lac des Commissaires dans les municipalités de Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sale et une partie de Chambord qui constituent le bassin versant.

65

Dans cette démarche, nous nous sommes appuyés par des résolutions des conseils de ville des municipalités touchées par le bassin versant soit la Ouiatchouan, soit les municipalités de Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sale et Chambord. Vous avez en annexe au texte que je viens de vous remettre copie de ces résolutions-là.

70

Alors, c'est donc dire que nous, on a rencontré chacun des conseils de ville, on leur a présenté le document, on a accepté leurs corrections, on les a incluses et ils ont accepté de nous appuyer.

75

Premier thème auquel on devait répondre, c'était les eaux souterraines.

Alors, les eaux souterraines sont peu utilisées dans notre environnement. La disponibilité des eaux de surface de qualité acceptable et la présence de lacs, dont l'eau est particulièrement non polluée, ont largement suffi à nos besoins.

80

Là où les eaux souterraines sont utilisées, on observe une qualité élevée, non contaminée et contenant généralement de l'oxyde de fer. Elles ne présentent donc pas de risque particulier pour la santé.

85

Néanmoins, ne disposant pas d'information officielle, nous aimerions connaître ce qui existe sur ce sujet pour notre environnement. Présentement, à notre connaissance, il n'existe pas de répertoire élaboré des caractéristiques des eaux souterraines au Québec. Cela me semblerait le premier pas à faire pour se donner une gestion organisée d'une ressource naturelle si abondante au Québec, et qui commence déjà à être tarie dans certaines régions

90

des États-Unis, entre autres, pour ne parler que de nos voisins les plus proches. Un tel répertoire pourrait être établi en colligeant l'information détenue par ceux qui utilisent déjà l'eau souterraine.

95

Les eaux souterraines, nous croyons, devraient être gérées par grande région d'utilisation. Pour notre environnement, seuls quelques propriétaires l'utilisent et chacun a fait faire une analyse avant consommation. On observe que cette analyse n'est pas reproduite périodiquement et, en conséquence, chacun estime que sa qualité d'eau n'a pas changé.

100

Une gestion régionale, par exemple les MRC, devrait mettre de l'information à la disposition des utilisateurs, potentiels ou effectifs, via les municipalités, qui leur permettra de suivre l'évolution de la qualité et de la quantité de l'eau, et de faire valoir leurs besoins aux autorités en place.

105

Tout nouveau captage serait ainsi autorisé par cette autorité régionale, qui s'assurerait que l'information pertinente soit diffusée aux propriétaires de sa région. Cette même information serait incluse au schéma d'aménagement du territoire administrant l'eau souterraine comme une richesse naturelle, appartenant à la communauté et traitée comme telle.

110

Quant aux propriétaires exploitant déjà les eaux souterraines, nous devrions considérer que leurs installations sont autorisées. Cette autorisation ne serait pas automatique pour ceux qui en font une exploitation commerciale intensive, risquant de faire tarir la ressource ou d'en altérer la qualité.

115

Deuxième thème, les eaux de surface.

La raison d'être de notre association est d'améliorer et de préserver notre environnement. Nous sommes les utilisateurs intensifs de l'environnement, ayant l'avantage de posséder une propriété sur le bord d'un lac dans un milieu enchanteur. Plusieurs de nos membres sont des résidentiels à plein temps, dans ce milieu. Si l'eau souterraine a un impact faible, l'eau de surface représente notre préoccupation première.

120

Le lac des Commissaires, dont la superficie représente environ vingt-neuf (29) kilomètres carrés, est un lac utilisé comme réservoir hydraulique de tête pour le réservoir du lac Saint-Jean, qui lui doit représenter plus de mille (1000) kilomètres carrés de surface. Le lac des Commissaires se déverse dans le lac Bouchette dont la superficie est de cinq point trois (5,3) kilomètres carrés. La rivière Ouiatchouane relie le lac des Commissaires au lac Saint-Jean créant entre Roberval et Chambord les fameuses chutes Val Jalbert. Le bassin de drainage de cette rivière est de neuf cents (900) kilomètres carrés.

125

130

A chaque année, le lac des Commissaires subit un marnage d'environ quatre (4) mètres, vous avez bien entendu, au début de la période hivernale, afin de créer un espace en vue de la crue printanière et aussi pour maximiser la production hydroélectrique et de contrôler le niveau du lac Bouchette.

135

140 Notre association s'oppose à une variation aussi importante des niveaux d'eau. Aux problèmes d'inondation potentielle créés par des rivières dont les capacités de débit est actuellement trop faible, nous préconisons de creuser les lits des rivières; les niveaux des lacs en aval du lac des Commissaires pourraient être tenus dans des limites acceptables sans sacrifier complètement un environnement comme le nôtre.

145 Les conditions de pêche redeviendraient ce qu'elles ont déjà été, et feraient rêver bien des pêcheurs. Par des contrôles et des débits adéquats, les niveaux d'eau du lac pourraient être stabilisés et les variations ramenées dans du raisonnable.

150 La quantité d'eau atteignant le lac Saint-Jean annuellement resterait la même, la production hydroélectrique ne serait donc pas touchée et le marnage du lac Saint-Jean ne serait pas changé de façon significative. Les débits aux chutes de Val Jalbert ne seraient pas changés sinon légèrement augmentés en période printanière. Les minimum à maintenir pourraient y rester les mêmes.

155 Les niveaux du lac des Commissaires sont gérés directement par le ministère de l'Environnement. Le ministère s'est doté, depuis deux (2) ans, d'un comité de suivi des niveaux d'eau, qui regroupe les municipalités adjacentes, Chambord, Saint-François-de-Sale, Lac-Bouchette et Roberval, les représentants des riverains, Association des amis du lac des Commissaires, et un représentant régional du ministère.

160 Ce comité de suivi discute des niveaux et de leurs conséquences, c'est un comité consultatif aux responsables du ministère.

L'approche de gestion est donc une approche par bassin versant quoique le comité ne soit pas décisionnel, mais consultatif. Nous n'avons pas de budget spécifique.

165 Nous n'avons pas dans notre milieu d'activités, de prélèvement industriel d'eau. Lorsqu'elles se produiront, nous souhaitons fortement qu'elles soient représentées dans les comités de suivi et qu'elles soient encadrées par ce comité.

170 Le prélèvement ne devrait pas avoir aucun effet sur les niveaux d'eau des réservoirs, amont ou aval, et la qualité du milieu de vie de la faune et de la flore des rivières devrait restée inchangée.

175 En cas de conflit, l'ordre des priorités devrait être: approvisionnement en eau potable, vie de la faune et de la flore, activités riveraines, exploitation industrielle.

Les informations quant à la gestion des eaux nous sont régulièrement fournies par les représentants du ministère. Nous en sommes bien satisfaits et nous sommes confiants que cette attitude se maintiendra.

180 Les informations nous permettent d'affirmer que dans notre région, la qualité de l'eau n'est pas menacée. Nous croyons qu'il en est généralement de même pour toutes zones peu habitées.

185 Les projets d'exploitation d'eau de surface en vrac ou par détournements sont intéressants, mais, est-ce là l'exploitation qui créera le plus de retombées économiques et est-ce une approche s'appuyant sur le développement durable. Nous croyons que non!

190 Déjà, par exemple, ici au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le secteur de l'aluminium s'est avéré un agent économique de premier plan. Nous avons toujours souhaité développer davantage ce secteur en créant des produits finis à base d'aluminium. Certains succès sont soulignés, mais cela reste très peu par rapport au potentiel. Une réussite aurait imposé que ce soit planifié et réalisé dès le début de la production d'aluminium, ce qui ne fut pas le cas.

195 Pour le cas de l'eau, ayons une approche visant donc la maximisation des emplois chez nous. Nous vous en reparlerons plus loin.

200 Quant à la priorité de contrôle de la qualité entre les eaux souterraines et les eaux de surface, il faut accepter qu'elle soit consacrée aux eaux de surface, car leur impact est encore plus significatif et a conséquence pour les ressources impliquées. Le résultat attendu de ce contrôle est d'assurer ou de ramener la qualité de l'eau au niveau précédent son exploitation.

205 Les retombées d'une telle gestion de l'eau sont d'abord le maintien de la flore et de la faune, et une qualité d'eau exceptionnelle. Les autres retombées, tourisme, reconnaissance, etc., viendront en second lieu et iront de soi.

Nous préconisons l'approche de gestion par bassin versant. Nous en faisons déjà l'apprentissage et nous souhaitons renforcer ce mécanisme jusqu'à éventuellement lui donner un pouvoir reconnu et accepté par les membres du milieu et du gouvernement.

210 Le cycle de la perception des argents jusqu'à la redistribution équitable serait enrichi. Les gouvernements perçoivent les argents auprès des utilisateurs des ressources naturelles et ils les redistribuent, entre autres sous forme d'améliorations ou de corrections du milieu. Nous ajouterions un autre intervenant encore plus près des problèmes dans cette gestion.

215 Nous passerons alors de la situation de revendicateur à celle de bâtisseur, pour redonner à notre milieu les qualités de vie exceptionnelles et même les améliorer. Un tel état impose une relation intime avec les mécanismes d'aménagement du territoire.

220 Alors monsieur Auclair va continuer pour la partie suivante.

PAR M. CLAUDE AUCLAIR:

Bonsoir messieurs et madame.

225 Troisième thème: Infrastructures municipales et gestion des services d'eau.

On observe que douze pour cent (12%) des équipements et des infrastructures des ouvrages au Québec datent d'avant-guerre et soixante et onze (71%) ont moins que trente-cinq (35) ans d'usure. Ceci nous amène à conclure que l'équipement est vieillot.

230

De plus, nous assistons à une perte et une infiltration des eaux. Les statistiques démontrent que deux pour cent (2%) de la longueur totale des réseaux seraient handicapés. Nous n'avons pas de statistiques précises pour nos municipalités.

235

En ce qui concerne la préservation du réseau, il faudrait changer les conduites qui existent depuis avant-guerre. Ceci demande beaucoup d'investissements, parce qu'il faut refaire les rues en changeant les conduites. Alors nous assistons à un effort qui n'est pas planifié. Nous attendons qu'il se produise un refoulement des eaux, avant d'entreprendre des rénovations à cause du coût de réfection. Il existe de nouvelles technologies permettant d'étancher des conduites brisées, sans devoir les déterrer. Vous connaissiez certainement cette technologie. Généralement à cause des coûts, les efforts pour préserver l'état physique des ouvrages ne sont pas adéquats.

240

Nous suggérons une analyse par des moyens techniques, comme les caméras, pour établir vraiment l'état actuel du réseau, et par la suite, des travaux majeurs devraient être planifiés en vue de sauvegarder la qualité des eaux souterraines. Il nous semble que les travaux d'aqueducs et d'égouts doivent faire l'objet d'une autorisation gouvernementale, et voici pourquoi: 1, pour avoir un suivi de l'ensemble du réseau; 2, pour connaître l'impact sur l'environnement; 3, pour avoir un meilleur respect des lois et pratiques dans le domaine.

245

250

Dans quatre-vingt-dix pour cent (90%) des cas, les municipalités gèrent elles-mêmes leurs infrastructures et les nouvelles stations d'épuration des eaux usées. Aussi, la question que nous posons, est la suivante: Est-ce que la gestion est adaptée à la situation?

255

Nous croyons que cela représente un coût élevé et les municipalités ont des priorités budgétaires immuables, ne répondant pas à ces priorités.

Une solution, dans un premier temps, pourrait être d'ouvrir des prêts aux municipalités avec une taxe particulière. Nous aurons une réaction des contribuables car le Québécois est surtaxé. Cette réaction créerait une conscientisation sur la question de la qualité et la quantité de l'eau. Les questionnements qui s'en suivront entraîneront une volonté publique de gérer l'eau, par des entités distinctes des autorités municipales, afin de différencier les services réservés aux municipalités des biens de consommation, tels que l'eau réservée à des entreprises spécialisées dans le domaine.

260

265

Nous devons avoir une utilisation de l'eau potable raisonnable et responsable envers la collectivité. Nous voyons que la consommation de l'eau potable est de quatre cents (400) litres par jour, tandis que la moyenne canadienne est de trois cent cinquante (350) litres par jour, en ce qui est la consommation observée en Amérique du Nord, tandis que la moyenne au Royaume-Uni et France est de deux cents (200) litres et cent cinquante (150) litres-jour.

270

Pourquoi ces différences énormes? C'est parce qu'en Europe, certains pays, l'eau est rare par rapport au Québec et la gestion des eaux est peu réglementée en Amérique du Nord.

275 Dans un pays à faible consommation, ce sont des entreprises privées qui gèrent l'eau en fonction du débit. Autrement dit, plus tu prends de l'eau, plus la facture est élevée, telle que mesurée par des compteurs d'eau. Alors, l'individu devient responsable envers cette consommation.

280 Envisageons maintenant les avenues de financement des travaux de réfection. Devant le fait que selon les statistiques trente-cinq (35%) des aqueducs ont plus de trente-cinq (35) ans, nous devons conclure que beaucoup d'investissements sont à faire. Mais comment financer cela, quand nous savons que les Québécois sont saturés en taxes, tant aux gouvernements central, local, municipal que scolaire.

285 Nous voyons que l'ensemble des municipalités du Québec, c'est-à-dire soixante pour cent (60%), ont un endettement à long terme, entre vingt-deux (22%) et vingt-cinq pour cent (25%) de dettes obligatoires. Quelle marge de manœuvre existe-t-il pour arriver à un état de financement permettant l'entretien des infrastructures des aqueducs et de les moderniser?

290 Dans l'histoire de certaines municipalités au Québec, il y a eu au départ, des coopératives de distribution d'aqueduc. Par la suite, ces coopératives ont été intégrées au service de la municipalité qui a grossi. Aurait-il fallu conserver ces coopératives, ou faudrait-il les faire renaître pour faire un contrepoids à l'entreprise publique?

295 Nous croyons que dans un avenir assez rapproché, la question sera posée à l'ensemble des Québécois parce que les solutions ne sont pas nombreuses. L'endettement des municipalités et les champs de taxation font que l'accessibilité à la propriété devient de moins en moins possible pour les gens.

300 Les consommateurs seront ouverts aux alternatives administratives sachant qu'ils sont surtaxés. La première alternative est la gestion privée avec un partenariat ou en coopérative. Le citoyen en payant son eau en fonction de sa consommation sera responsabilisé et prendra conscience qu'il doit économiser sur sa consommation. Nous aurons alors des consommateurs responsables.

305 Enfin, cela entraînera l'amélioration des ouvrages existants plutôt que l'implantation de nouvelles installations.

310 Le Québec doit se donner une politique internationale en matière d'expertise scientifique dans le domaine de l'eau. Nous voyons déjà Hydro-Québec International qui, par sa connaissance de l'harnachement hydraulique, fait profiter beaucoup de pays de ses connaissances, en créant de l'emploi pour les Québécois.

315 Le Québec s'est bâti une expertise en épuration et traitement de l'eau. Ses connaissances des nappes souterraines devraient être améliorées. Ainsi, non seulement aurons-nous une gestion interne au Québec qui sera citée en exemple, mais en plus, nous serons des experts sur toute la ligne quant à la gestion de l'eau.

320 Le nombre d'intervenants dans la gestion de l'eau nous apparaît un enchevêtrement bien compliqué, vu de l'extérieur des ministères. Nous préconisons la création d'un guichet unique, modèle administratif à créer, placé au-dessus des responsabilités des ministères actuels, qui comprendrait des représentants des responsabilités internes et aussi des représentants des comités de bassin versant.

325 Ce guichet verrait à la bonne marche des affaires en soutenant les responsables, distribués dans les ministères et serait la porte d'entrée pour les interrelations avec les milieux publics et les milieux d'affaires.

330 Notre approche vers les pays importateurs de la connaissance de la gestion de l'eau devrait être globale. Nous offrirons une gamme élargie de technologies depuis l'harnachement des rivières jusqu'aux systèmes de traitement des eaux usées. Nous y parviendrons en favorisant les partenariats entre le public et le privé. Le leadership sera probablement mieux exercé en provenance du partenariat entre le public et le privé.

335 D'autre part, notre approche pour l'exportation de l'eau devrait viser la création d'emplois chez nous dans un contexte de développement durable. Il apparaît alors évident que tout détournement de rivière est tout à fait impensable. Au contraire, nous devons favoriser l'exportation de l'eau, puisqu'elle est peu coûteuse pour nous et précieuse pour nos voisins, mais en contenant le plus petit possible, visant toujours à fournir un produit à valeur ajoutée.

340 La vente en vrac, par grands volumes, sera probablement incontournable pour certains cas, mais ne devrait pas être la règle, et ne devrait pas être favorisée. Des freins tarifaires seraient probablement souhaitables.

345 Vous avez, monsieur le Président, à l'annexe, c'est quoi le bassin de drainage de la rivière Ouiatchouane; c'est un bassin qui comprend neuf cents (900) kilomètres carrés qui va dans deux (2) municipalités, Saint-François et Chambord puis le lac Bouchette. On appelle ça, nous autres, un bassin versant.

350 Parce que le bassin, c'est le lac des Commissaires qui draine les neuf cents (900) kilomètres carrés des eaux de pluie et des autres lacs. Ce serait comme explication, qu'est-ce qu'on entend par bassin versant..

355 On sait, comme on dit, qu'il y un marnage de quatre (4) mètres qui se fait par année C'est un contrat de vente d'eau pour la production de l'énergie hydraulique pour faire du courant, avec Alcan. Je peux déposer le contrat.

PAR LE PRÉSIDENT:

360 C'est pas nécessaire, on vous croit.

Juste un petit détail, là, le lac des Commissaires se déverse dans le lac Bouchette.

PAR CLÉMENT OUELLET:

365 Oui monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

370 Et puis après ça, vous dites que c'est la rivière Ouiatchouan qui relie le lac des Commissaires au lac Saint-Jean?

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

375 Pour être bien précis, le lac des Commissaires est un réservoir de tête...

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

380 **PAR M. CLÉMENT OUELLET:**

385 ... qui est alimenté par d'autres petits lacs et des rivières, nécessairement, mais c'est le principal réservoir de tête, qui crée à sa sortie la rivière Ouiatchouan, qui se déverse dans le lac Bouchette; le lac Bouchette se déverse dans le lac Ouiatchouan, à nouveau dans la rivière Ouiatchouan via les chutes de Val-Jalbert jusqu'au lac Saint-Jean.

PAR LE PRÉSIDENT:

390 O.k., c'est correct, ça marche; j'avais pas compris le rapport entre les deux (2).

Est-ce qu'il y a un barrage qui rehausse le niveau de l'eau, pour faire que vous soyez un réservoir de tête, il doit y avoir un barrage, là?

395

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

400 Oui, en annexe, on vous a remis de l'information sur ce barrage-là, après la deuxième figure du bassin versant de la rivière Ouiatchouan; alors vous avez cette information-là, sur ce barrage-là, qui a été reconstruit dernièrement, bien dernièrement, une vingtaine d'années.

PAR LE PRÉSIDENT:

405 O.K., donc il y a un marnage de quatre (4) mètres par année, ce qui est quand même considérable!

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

410 Oui, c'est considérable.

PAR LE PRÉSIDENT:

415 .. Vous préconisez, là, une affaire drôle, le creusage du lit de la rivière, alors j'imagine que

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

420 Bon, la situation pourquoi on en arrive à cette situation-là est la suivante: Le prétexte qu'on utilise pour faire un marnage de quatre (4) mètres, d'au moins une douzaine de pieds, c'est le fait de dire, le long des rivières, le long des lacs Bouchette et Ouiatchouan, il y a des populations, c'est des villages en fait, il y a des populations importantes qui sont là. Il y a aussi des problèmes au niveau des résidents le long des rivières elles-mêmes. Et si on n'arrive pas à
425 créer, au printemps, un trou important dans le lac des Commissaires pour absorber la crue printanière, on aura des déversements qui seront semblables, à ceux qu'on a eus en 96, et à ce moment-là on a des inondations de sous-sols et des dommages importants.

430 Alors en créant un trou important au lac des Commissaires, on absorbe une bonne partie de la crue printanière et la capacité de déversement du barrage, à ce moment-là, devient suffisante.

435 Nous ce qu'on préconise comme approche, au lieu de dire, ayons une approche dans laquelle on détruit la flore et la faune du lac des Commissaires, pour pouvoir préserver les berges, ayons une approche dans laquelle on va refaire le lit de la rivière d'une façon ordonnée, et l'ensemble du territoire va être protégé à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

440 Mais j'imagine que vous allez procéder à une étude d'impact, si jamais vous voulez avancer sur...

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

445 Bien sûr, on n'a pas encore le o.k. du ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc là, on fera pas l'étude d'impact maintenant.

450 **PAR M. CLAUDE AUCLAIR:**

455 Monsieur le Président, comme on parle de creuser la rivière, on parle de ce que l'on appelle engorgement du lac Bouchette. On sait qu'historiquement, face à cet engorgement de cette rivière-là, il existait un petit barrage pour alimenter en eau le monastère du lac Bouchette.

460 En 1950-55, ils ont défait le niveau supérieur, mais ils ont pas été jusqu'au fond; on sait que l'événement, aussi, des épurations des eaux des municipalités, ça fait exactement une dizaine d'années que ça s'est produit, ça fait que comme vous avez, pendant cent (100) ans, envoyé vos égouts dans la mer, il peut se produire ce qu'on appelle des phénomènes d'écosystèmes ce qu'on appelle l'ensassement, l'engorgement.

C'est dans ce sens-là que l'on préconise ...

465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Non, c'est parce que c'est rare que l'on voie un groupe plutôt défenseur de la nature qui vient nous dire de creuser le lit des rivières! Cela, c'est un peu surprenant, alors, mais il y aura des études d'impact, si jamais le projet avance.

470 **PAR M. CLAUDE AUCLAIR:**

C'est par rapport à la mise au point que je viens de vous faire.

475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K., c'est l'idée de revenir à l'état antérieur.

PAR M. RAYMOND ROUSSEAU:

480 Monsieur le Président, l'environnement, le lac des Commissaires, étant donné, comme c'est mentionné dans le rapport, c'est surtout sur la longueur, c'est un lac qui est long et puis il y a des lacs importants qui se jettent dans le lac des Commissaires, comme le grand lac Jourdain, puis le petit lac Jourdain, plus particulièrement le grand lac Jourdain, je connais très bien le milieu dans ce coin-là, moi, là.

485 Nous avons ramassé des cochonneries dans le grand lac Jourdain, au bord, nous avons travaillé avec mes amis, une couple de mes amis, il y a des vieilles carrosseries d'automobiles qui sont laissés dans les bois et dans les cours d'eau, ça s'en va, ça va se jeter dans le grand lac Jourdain, ou dans le petit lac, puis ces lacs-là viennent, leur grand réservoir, c'est le lac des
490 Commissaires.

Là, je parle de ces deux (2) lacs-là, il y a pas seulement que ces deux (2) lacs-là, au sujet de l'environnement, qui alimentent le lac des Commissaires, il y en a beaucoup. Faudrait faire le relevé, nous on n'était pas équipé pour faire le relevé, mais il faudrait que le relevé soit
495 fait pour que l'environnement soit respecté et puis ensuite de ça, que la qualité de l'eau du lac des Commissaires, qui est actuellement assez bonne, qui est bonne parce qu'il est pas pollué, qu'on puisse la conserver.

Mais je voudrais ouvrir une parenthèse, monsieur le Président, avant que je l'oublie,
500 c'est que la Commission Nicolet, le rapport, il fallait le payer pour en avoir un.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui..

505

PAR M. CLAUDE AUCLAIR:

Nous autres on voudrait, au moins les associations pourraient avoir un rapport de la Commission de la gestion de l'eau puis on pourra au moins en distribuer à nos membres, ceux-là qui seront intéressés à en avoir.

510

PAR LE PRÉSIDENT:

Écoutez, d'habitude les rapports du Bureau d'audiences sont gratuits, pour ceux qui le demandent, d'habitude, donc il devrait être accessible. En plus, il va être accessible sur Internet aisément.

515

PAR CLAUDE AUCLAIR:

Merci, monsieur le Président

520

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais c'est pas une promesse électorale!

525

PAR M. CLAUDE AUCLAIR:

Même si vous dites qu'ils sont gratuits, monsieur le Président, la Commission Nicolet, si je me rappelle bien, si ma mémoire est bonne, quand ils ont sorti le rapport, je suis allé pour m'en chercher, et ils le vendaient, je crois, là.

535

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez donner votre nom à la jeune dame qui est à l'arrière en partant ce soir là, puis vous allez le recevoir.

540

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Monsieur Rouleau, en réponse à monsieur Beauchamp, je vous ai entendu, hors du micro, dire que le quatre (4) mètres de marnage, dont on dit ici, il subit un marnage d'environ quatre (4) mètres, vous, vous avez dit c'est un minimum, j'ai pas rêvé, je vous ai entendu dire ça?

545

PAR M. RAYMOND ROULEAU:

Vous avez pas rêvé, vous avez raison,

550

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Pourriez-vous nous expliquer ce que vous vouliez dire, là?

555

PAR M. RAYMOND ROULEAU:

C'est parce que moi, ça fait déjà vingt (20) ans que je suis là, auprès du lac des Commissaires, puis quand monsieur le Président, notre président dit quatre (4) mètres, c'est le minimum quatre (4) mètres. Il y a des hivers qu'on se ramasse, le lac des Commissaires, on se demande s'il y a encore de l'eau dans le lac!

560

On voit des rochers qu'on ne voit pas, c'est presque une catastrophe; on a vu une année, voilà six (6) ou sept (7) ans là, le lac des Commissaires, à notre avis, on n'a pas pu prendre le degré de baisseur du lac, mais à notre avis il avait baissé pas mal, pas mal en bas, entre seize (16) et dix-sept (17) pieds.

565

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

En dessous de la glace, là, ça?

570

PAR LE PRÉSIDENT:

Cinq (5) mètres.

PAR M. RAYMOND ROULEAU:

575

Le printemps, quand la glace, oui. Ça fait que c'est beaucoup. C'est que pour la faune et pour la pêche, pour les pêcheurs surtout, au niveau des pêcheurs, on se ramasse qu'on est obligé d'aller emprunter de l'eau pour faire vivre nos poissons dans le lac.

580

PAR LE PRÉSIDENT:

O.k. Dans la première page de votre document, vous dites que la MRC devrait faire la vérification de la qualité des eaux souterraines, et ensuite informer les gens de ça, est-ce que j'ai bien compris ce que vous dites?

585

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

Oui, vous avez bien compris notre approche, notre proposition dans ce sens-là, effectivement on préconise que les MRC soient la table qui ramasse l'ensemble de l'information qui concerne l'eau souterraine.

590

Au niveau de l'eau souterraine, il faut reconnaître que c'est pas du tout la même problématique qu'au niveau de l'eau de surface.

595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, ça c'est sûr.

600 **PAR M. CLÉMENT OUELLET:**

Et les conséquences sont beaucoup plus élargies qu'un simple bassin versant, quand on regarde les eaux souterraines. Et probablement qu'une table de MRC serait le bon endroit pour ramasser cette information-là. Ça serait facile pour les MRC de prendre cette information-là et de la redistribuer aux populations via les municipalités, qui elles aussi, les municipalités, interviennent dans ce domaine-là, on le sait très bien, via l'environnement.

605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

610 C'est à dire que vous demandez au fond que quelqu'un qui veut se creuser un puits, si je comprends bien, il aurait une autorisation de captage qui lui viendrait de la MRC et la MRC lui renverrait l'information sur l'état de l'eau qui est prise là.

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

615 Les deux liens de communication pourraient se faire via la municipalité, ce serait plus simple pour les usagers, et le fait que cette information-là serait colligée, passerait au niveau de la municipalité, d'autres utilisateurs, ce serait facile pour eux d'avoir accès à ça,

PAR LE PRÉSIDENT:

620 O.K.. Est-ce que c'est la municipalité qui paierait pour l'examen de l'eau?

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

625 À l'heure actuelle, ce sont chacun des propriétaires qui demandent de creuser un puits qui paient pour cette information-là; alors ce serait simplement de demander, de garder le même système et demander de disposer de l'information au niveau de la municipalité, via leur inspecteur que chaque municipalité a à l'heure actuelle.

630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est l'information qui est visée.

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

635 Tout simplement. Ça n'entraînerait pas de coût supplémentaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Gallichan.

640

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Deux (2) subtilités que j'ai trouvées dans votre texte, puis je me demande si je vous décode comme il faut ou si, tout simplement, c'est une interprétation juste, là.

645

À votre première page, à la dernière ligne, vous dites que cette information devrait être incluse au schéma d'aménagement et devrait:

650

"Administrant l'eau souterraine comme une richesse naturelle appartenant à la communauté et traitée comme tel."

655

Dois-je comprendre là-dedans que vous voyez, vous souhaiteriez que l'eau souterraine soit considérée comme un bien collectif, entité régionale par entité régionale, ou si comme d'autres le souhaitent, et nous l'expriment, l'eau est un bien collectif patrimonial de l'ensemble des Québécois.

660

Est-ce que je vois une nuance importante ou non dans votre texte, là?

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

665

Nous préconisons que la MRC soit la table où l'information et la gestion des eaux souterraines se fera. Mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de liens qui existent entre les MRC, ni entre les MRC et les gouvernements.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

670

Bon, d'accord.

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

675

C'est une subtilité que l'on ne voulait pas, si vous l'avez vu comme ça..

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

C'est ça, merci beaucoup de la précision.

680

Et l'autre présumée subtilité que je vois est à la page 3, c'est qu'à un moment donné, vous dites:

685

"Nous n'avons pas dans notre milieu d'activités de prélèvement industriel d'eau, lorsqu'elles se produiront..."

Avez-vous des secrets qu'on saurait pas?

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

690 Non, pas encore, mais on pense que ça s'en vient. Quand on a une qualité de l'eau
exemplaire comme celle que nous avons, il faut être réaliste et se dire qu'un bon jour il y a
quelqu'un qui va le réaliser.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

695 Bon bien là, pour le moment, c'est encore conditionnel, si ça se produisait, c'est dans ce
sens-là que je dois vous capter?

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

700 Effectivement.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

705 Bon merci, ça va pour moi..

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

710 Pour continuer la première, parce que j'ai pas répondu à la deuxième nuance de votre
question, on préconise effectivement que les MRC se parlent entre elles et qu'il y ait de liens qui
existent avec le gouvernement. Mais chose très importante, on voudrait bien que les gens du
milieu soient présents dans ces décisions-là. Ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

715 Est-ce que votre hypothèse, là, de gestion des niveaux d'eau, vous l'avez soumis, et a-t-
elle été analysée par le comité de suivi des niveaux d'eau?

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

720 Oui, monsieur.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

725 Et qu'est-ce qu'ils en pensent?

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

730 Pour le moment, on est à regarder si, dans un premier temps, il y aurait pas tout
simplement lieu d'augmenter les débits avec les conditions actuelles, et c'est une première
étape avant de dire qu'on va creuser le lit des rivières, il faut regarder qu'est-ce qu'on peut
faire, ce qu'on a dans les mains. C'est ce qu'on est en train de faire à l'heure actuelle.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

735 Donc vous êtes en processus de discussion, d'examen avec le comité.

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

740 D'examen, peut-être pas, mais au moins de discussion, oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

745 D'examen de l'hypothèse j'entends. Donc si vous discutez, vous examinez l'hypothèse, c'était dans ce sens-là.

 À la fin de votre mémoire, vous parlez de création d'emplois, vous dites:

 "Notre approche pour l'exportation de l'eau devrait viser la création d'emplois chez-nous."

750 Pensez-vous qu'il serait souhaitable et comment on pourrait faire pour créer de l'emploi pour les jeunes?

PAR M. CLAUDE AUCLAIR:

755 Comme on parle, on donne l'hypothèse que, lors de la création du secteur de l'aluminium, on n'a pas planifié; comme on parle de la création d'emplois pour l'exportation de l'eau, on parle, on dit que l'eau doit être exportée en petite quantité, en petit contenant, ce qu'on appelle une matière qui est rentable, à valeur rajoutée, et puis c'est là que ça crée de l'emploi.

760 Pas prendre l'eau en gros contenants puis l'exporter, puis la faire mettre, exemple à Plattsburgh dans les petits contenants, parce que l'emploi se fera à Plattsburgh; c'est dans ce sens-là, avant que ce soit un produit.

765 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

 Oui, ça je comprends votre idée, là, d'utiliser, de faire l'embouteillage ici en petit contenant, pour qu'il y ait un produit à valeur ajoutée.

770 Mais ma question c'était, est-ce qu'on peut favoriser les jeunes?

PAR M. RAYMOND ROUSSEAU:

775 Si, j'ai pas compris, moi, excusez-moi, monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

780 Est-ce que, parce que c sont les jeunes qui ont besoin d'emploi surtout dans notre société, alors la question que je vous pose c'est, on est d'accord supposons sur la création d'emploi, est-ce qu'on peut créer des emplois pour les jeunes?

PAR M. CLAUDE AUCLAIR:

785 Effectivement, on sait que le taux de chômage est très élevé chez les jeunes. Ça créerait une ressource sur l'exploitation à petit contenant; la main-d'œuvre, on sait que les pyramides d'âges, le chômage chez les jeunes, c'est eux autres qui sont disponibles. Alors les premiers à être touchés, au point de vue de la main-d'œuvre, ce serait les jeunes.

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

790 En fait, ce que j'observe, moi, dans ce système-là, c'est que le taux de chômage, ici au Lac-Saint-Jean est très élevé, vous le connaissez, vous le savez aussi bien que moi, et on sait très bien que quand se créent de nouveaux emplois, dans des domaines nouveaux, qui ne sont pas syndiqués, ne sont pas organisés, c'est généralement les emplois que les jeunes peuvent prendre à l'heure actuelle.

795 Donc, effectivement, toute ouverture ou création d'emplois, dans le domaine de l'eau, va favoriser les jeunes de façon automatique.

PAR M. RAYMOND ROUSSEAU:

800 Parce qu'on a un exemple, on a exploité nos ressources naturelles, au début du siècle, et puis ça a pas créé autant d'emplois qu'on pense, parce que la finition, vous savez c'est pas, on envoie ça par chars, puis par "vans", et eux autres, je vais dire comme le gars, ils font la distribution dans les usines qu'ils ont, et on est resté juste avec la fabrication en vrac, ou la production en vrac.

805 On voudrait pas que ça arrive, comme monsieur Auclair l'a mentionné, on voudrait pas que ça arrive avec l'histoire de l'eau.

810

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

815 Ce sur quoi on voulait appuyer, dans cette partie-là de notre texte, c'est le fait de planifier ce développement-là; si on le planifie, il a des chances de se produire.

820 Quand on a créé l'aluminium, ici dans la région, bien sûr c'était un autre temps, on avait une autre approche, puis on agissait différemment, mais tirons des leçons de ce qu'on a vécu. On a bien de la difficulté à développer le secteur secondaire de l'aluminium, c'est difficile, puis il y a pas à dire, c'est pas parce que les gens veulent pas, les gens veulent, puis les dirigeants d'Alcan veulent aussi, mais c'est pas facile, quand c'est pas pensé au départ.

Pensons-le tout de suite pour la question de l'eau, créons-le tout de suite, planifions-le tout de suite, c'est ce qu'on préconise.

825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez une position unique dans tout ce qu'on a vu par rapport à la gestion privée ou publique des équipements, de la distribution de l'eau dans les municipalités; parce qu'en général, les gens nous disent, il est pas question du privé, il faut que ce soit public, bon, d'autres de temps en temps vont dire des partenariats, vous autres, vous nous offrez des coopératives.

830 Ça, là, vous marquez un point, là, expliquez-nous si ça peut fonctionner que la gestion de l'eau municipale à partir de coopératives?

835

PAR M. CLAUDE AUCLAIR:

840

Au départ, monsieur le Président, on sait que la plupart des infrastructures municipales, au début du siècle, étaient effectivement des regroupements de distribution dans le genre de coopératives.

845

Nous savons aussi que l'accessibilité aussi, au point de vue de gestion des infrastructures municipales, on sait aussi, deuxièmement, le genre de taxation dans tous les domaines supérieurs à la base, est saturé. Comment arriver à responsabiliser l'individu?

850

Comme on sait que l'eau filtrée qui est traitée, qui est distribuée dans le réseau, ça représente un coût; comme on sait aussi que des individus, dans la société prennent la "hose" pour faire fondre la neige au printemps, laver l'alphaste, c'est des coûts, de la responsabilité sociale.

855

Alors si tu mets un ticket modérateur, utilisateur-payeur, alors tu deviens responsable.

860

On sait que depuis 91, il existe différents partenariats dans le secteur privé, entre syndicats et des entreprises privées, pour solutionner différents problèmes et ça fonctionne très bien. Alors on se dit, pourquoi que l'approche serait pas la même chose, au point de vue de l'équipement des municipalités.

860

PAR LE PRÉSIDENT:

Le problème que vous avez, c'est qu'une coopérative, c'est optionnel, on n'est pas obligé de faire partie d'une coopérative, on embarque ou on n'embarque pas; si on va à la caisse populaire, si on veut pas aller là, on va aller dans une banque.

865

Mais si vous avez une coopérative où tout le monde est obligé d'en faire partie, est-ce que c'est ça dans votre chose, c'est une coopérative obligatoire, dans laquelle vous vous situez, ou quoi?

870

PAR M. CLAUDE AUCLAIR:

875

Effectivement, c'est des alternatives qu'on préconise. On dit, comme on parle de partenariat, on a dit, ça peut être une coopérative, comme ça peut être aussi le Conseil régional de l'environnement avec le secteur privé à une table de concertation qui dit, responsabiliser.

880

Un autre exemple que je vais vous donner, tant que les amendes de vitesse étaient pas élevées, ça faisait de la vitesse en masse et des accidents, alors le gouvernement, ils ont dit, on va modifier le Code de la route, on va monter les amendes élevées, pour conscientiser l'individu dire wo, ça coûte cher! Il devient responsable du fait même.

PAR M. RAYMOND ROUSSEAU:

885

Alors là-dessus, monsieur le Président, je me réfère à vous au sujet de - d'abord premièrement les coopératives, ça pourrait créer une force économique à l'intérieur de la grande force économique. Ça pourrait créer des pôles d'attraction, des pôles où c'est qu'il y aurait des références économiques, vous savez.

890

Il y aurait pas seulement un secteur public ou peut-être qu'il y aura des secteurs privés aussi là-dedans, faire contrepoids au public, au privé, s'il y aurait des secteurs corporatifs, des coopératives, pour être membre.

895

Aujourd'hui la loi, là, parce que c'est sûr, ça pourrait changer, parce que le gouvernement a changé la loi ça fait environ six-sept (6-7) ans, puis les coopératives, il faut qu'ils aient plus de cinquante pour cent (50%) des avoirs des membres, des membres qui font affaire avec leur coopérative, pour rester une coopérative, pour demeurer une coopérative.

900

S'il y aurait une coopérative en gestion d'eau, ou quelque chose de semblable, c'est un éventail terrible de ce qu'on parle, ça serait intéressant, ça ferait un poids, comme je viens de le mentionner, à l'entreprise privée et puis au public. Lui, il serait dans le centre ou en tout cas, ça pourrait aider au niveau économique, puis également au niveau politique.

PAR LE PRÉSIDENT:

905

O.k, vous venez d'élargir le coffre d'outils.

PAR M CLAUDE AUCLAIR:

910

Vous êtes dans le pays des coopérateurs, ici, c'est pour ça qu'on vous en parle un peu.

PAR LE PRÉSIDENT:

915

Ça marche!

Alors merci messieurs, merci beaucoup de votre mémoire. Vous avez eu en plus la ténacité de le faire approuver par les municipalités auxquelles vous appartenez, alors vous êtes tenaces, et c'est bien correct.

920

Alors monsieur Rousseau, monsieur Auclair, monsieur Ouellet, merci beaucoup.

PAR M. CLÉMENT OUELLET:

925

Merci, messieurs, dame.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI

PAR LE PRÉSIDENT:

930

Alors j'invite maintenant, s'il vous plaît, le Comité de l'environnement de Chicoutimi.

PAR M. CLAUDE MARTEL:

935

Bonsoir.

Alors le Comité d'environnement de Chicoutimi est un organisme à but non lucratif qui est voué à la protection, à la préservation de l'environnement depuis les années soixante-dix. Il s'occupe des principaux débats, il s'est impliqué dans les principaux débats, comme vous avez pu le voir dans le mémoire, les principaux débats sur l'énergie, bien sûr la gestion de l'eau, la privatisation des services offerts pour la qualité de l'eau etc, nous préoccupent.

940

Alors nous avons mandaté monsieur Roberto Stea, qui est ancien président du CRE, qui travaille maintenant à Sept-Îles, en tout cas je le laisserai se présenter, qui a fait partie aussi de la table conseil formée par la Commission Nicolet. Et voilà! Et qui a été aussi un des initiateurs du COMSI, le Comité des sinistrés, et qui prend comme point de départ, finalement la tragédie du Lac-Saint-Jean en 96 pour élaborer le mémoire du Comité de l'environnement de Chicoutimi sur la gestion de l'eau au Québec.

945

950

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et votre nom à vous, c'est?

955

PAR M. CLAUDE MARTEL:

Moi, Claude Martel, coprésident du Comité de l'environnement de Chicoutimi.

960

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

PAR M. ROBERTO STEA:

965

Juste une petite correction, notre mémoire va porter essentiellement, on soulève des questions de gestion de l'eau en passant par le dossier des inondations, dossier dans lequel on a été très actif. Moi à l'époque, j'étais directeur du Conseil régional de l'environnement, par la suite j'ai travaillé pour le Comité de l'environnement à Chicoutimi, la table conseil, j'ai été embauché également par la Commission Nicolet, par monsieur Jules Dufour, commissaire; je me suis retrouvé également à siéger sur le Comité de gestion du bassin du lac Kénogami, comité provisoire.

970

Alors je vais procéder!

975

Le Comité de l'environnement de Chicoutimi profite des consultations publiques sur la gestion de l'eau pour apporter un élément de réflexion concernant les modalités d'utilisation, de gestion et de mise en valeur de l'une de nos principales ressources régionales: l'eau.

980

Préoccupé dès ses origines par les grands principes et enjeux reliés à la gestion de ce bien collectif qu'est l'eau, le CEC, par le biais de ce mémoire, désire vous faire part de son expérience et de sa contribution dans le domaine de la gestion de l'eau. Quelle soit rivière, fjord, lac, bassin, réservoir, potable ou polluée, cette ressource régionale représente historiquement un élément étroitement relié au développement socioéconomique de notre région. Nous l'utilisons non seulement pour notre subsistance, comme moyen de transport ou pour nos loisirs, mais aussi pour de la production industrielle et surtout pour la production d'énergie.

985

Au fil des ans, les deux (2) principaux producteurs d'énergie en région, Alcan et Abitibi-Consol, privées, se sont vues accorder par l'État une série de droits et privilèges qui influencent largement le processus de gestion du bassin versant régional.

990

Notre définition à nous du bassin versant, c'est l'ensemble du bassin versant de la rivière Saguenay et du lac Saint-Jean.

995

Si la gestion de l'eau est directement reliée à la qualité de vie des citoyens qui la côtoient, et surtout à la prospérité économique d'une région qui sait en tirer profit, nous posons la question suivante: La population régionale profite-t-elle réellement des avantages que représente l'abondance de cette ressource publique sur son territoire? Il faudrait, avant tout, connaître dans quelle mesure la collectivité régionale peut intervenir dans la gestion de ce bien collectif.

1000

Historiquement, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est la grande entreprise qui s'occupe de la gestion d'une bonne partie de la ressource hydrique, et dans bien des cas, en fonction de paramètres reliés à la rentabilité économique de l'entreprise, et non en fonction du taux de chômage, dont on parlait tantôt.

1005

1010 Alors bien que l'on reconnaît la grande importance de tous les aspects de la gestion de l'eau pour l'ensemble du Québec, nous, le CEC, utiliserons donc le cas des inondations de 1996 afin de soulever une série d'enjeux reliés à la gestion de l'eau du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qui nous apparaissent primordiales.

1015 En point 1, c'était la présentation du Comité de l'environnement de Chicoutimi, je serai bref, monsieur Martel en a glissé quelques mots, ça fait qu'en même temps depuis la fin des années soixante-dix que ça existe, principalement dans la région du Saguenay, particulièrement à Chicoutimi. Ses grands objectifs, conservation de l'environnement, préservation des attraits du paysage, mise en place d'un mode de vie plus écologique.

1020 Comme monsieur Martel le mentionnait également, monsieur Martel a fait partie lui aussi de la Table conseil de la Commission Nicolet, il était aussi à l'origine de la création des mouvements de comité de sinistrés, bien avant la création de la Commission Nicolet, on a été les premiers nous à réagir et on s'occupe également de la gestion intégrée des déchets, entre autres par les processus de partenariat, dans la mise en place de ressourceries sur le territoire de la MRC Fjord du Saguenay.

1025

PAR M. CLAUDE MARTEL:

Et on a aussi un projet de contrat de rivière, bassin versant sur la rivière du Moulin qui implique un grand nombre de partenaires, agriculteurs, particuliers etc..

1030

PAR M. ROBERTO STEA:

Bref, ça roule beaucoup de projets, la CEC.

1035

Alors je vais passer directement au point 2, vu qu'on est quand même pressé dans le temps.

1040 Un peu d'histoire, la gestion de l'eau au Saguenay-Lac-Saint-Jean! Il faut remonter à Onésime Tremblay au début du siècle pour voir l'État se faire interpellé à propos des droits de gestion du lac Saint-Jean. Mieux connue sous le nom de la Tragédie du lac Saint-Jean, l'inondation des basses terres du lac Saint-Jean par la grande industrie fut probablement l'un des premiers éléments de discordance entre l'État, la grande entreprise et la communauté régionale dans le domaine de la gestion de l'eau.

1045

C'est en effet au mois de juin 1926 que fut complété le barrage sur la Grande Décharge à Alma. L'État avait à l'époque, en 1900, concédé au secteur privé les forces hydrauliques de la Grande Décharge et de la rivière Saguenay, la Grande Décharge c'est l'exutoire du lac Saint-Jean dans le Saguenay, afin d'y produire de l'électricité.

1050

Ceci a eu comme conséquence d'élever le niveau du lac Saint-Jean au niveau que l'on connaît actuellement, le désormais célèbre dix-sept point cinq (17,5) pieds au-dessus de zéro à l'échelle du quai de Roberval. Depuis ce temps, la gestion de l'eau en région a toujours été une

question à débattre entre l'État qui promulgue lois et règlements et l'entreprise privée qui détient nombre de droits sur la ressource

1055

Ce n'est que récemment, et face à l'évidence de graves problèmes, inondations, rupture de digues, sécurité des populations, que l'on daigne consulter la population au sujet de la gestion de l'eau. Pourtant, il a clairement été établi, et ce depuis fort longtemps, que l'eau est une ressource collective que l'on doit gérer collectivement afin d'en assurer sa pérennité.

1060

Sachant que la réserve d'eau douce du Québec représente seize pour cent (16 %) de la réserve mondiale..

PAR LE PRÉSIDENT:

1065

Je vous arrête tout de suite là...

PAR M. ROBERTO STEA:

1070

Oui, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

... ça représente trois pour cent (3%) de la réserve mondiale.

1075

PAR M. ROBERTO STEA:

Bon!

PAR LE PRÉSIDENT:

1080

Le chiffre de seize pour cent (16%) a été véhiculé longtemps, mais là il n'y a plus personne maintenant qui tient ce chiffre-là, maintenant c'est trois pour cent (3%). Elle est disparue dans le paysage ou je sais pas quoi, mais trois (3%), c'est déjà beaucoup.

1085

PAR M. ROBERTO STEA:

O.K., merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090

Si je peux vous inviter de ne pas le lire intégralement, parce que ça risque d'être un peu long!

PAR M. ROBERTO STEA:

1095

C'est juste, surtout la première partie, la deuxième partie, on pourra passer, c'est surtout les événements.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

Ça marche, o.k.

PAR M. ROBERTO STEA:

1105

Il est de notre devoir de la gérer selon les règles de l'art et de donner l'exemple en matière de développement durable, ce qui n'est pas tout à fait le cas actuellement, bien au contraire.

1110

3, les leçons du passé, les inondations de juillet 1996! Une question de volonté politique. Il serait difficile dans le cadre de cet exercice, d'analyser en profondeur l'ensemble des éléments qui influencent la gestion de l'eau sur le plan régional. Cependant, nous avons choisi de nous attarder sur le cas des inondations car, selon nous, cet épisode de notre histoire régionale reflète bien les conséquences néfastes de l'absence d'une véritable politique de gestion de l'eau.

1115

Les inondations de juillet représentent, sans aucun doute, l'un des éléments déclencheurs qui a enfin permis à cette consultation publique de naître. Dès 70, dans le cadre du premier rapport de la Commission d'étude sur des problèmes juridiques de l'eau, et à plusieurs reprises par la suite, de nombreux spécialistes ont avisé l'État sur la pertinence d'élaborer une véritable politique de gestion de l'eau pour le Québec.

1120

En 93, le Conseil de conservation et de l'environnement déposait un avis sur le meilleur scénario possible en vue de rehausser la conscience environnementale sur les bassins versants et de faciliter l'implantation du développement durable au Québec. À cette époque, le conseil suggérait de définir une politique de gestion de l'eau, basée sur l'approche par bassin versant visant à responsabiliser les utilisateurs.

1125

En 96 la Société québécoise d'assainissement des eaux publiait sa "Réflexion stratégique sur la gestion de l'eau au Québec", dans laquelle on retrouve huit (8) principes directeurs sur lesquels devrait être basée la politique de l'eau au Québec.

1130

Bref, une simple revue de la littérature sur ce sujet nous permet de constater qu'elle est abondante, réaliste et diversifiée. Nombreux sont ceux qui ont indiqué au gouvernement du Québec, la voie à suivre en matière de gestion de l'eau.

1135

C'est pourquoi le CEC, aujourd'hui, ne prétend pas apporter de solutions miracles à l'intérieur de ce débat. Cela fait d'ailleurs plusieurs années que notre organisme exige que la politique de gestion de l'eau, et de l'ensemble des ressources naturelles pour notre région, soit définie à partir des principes de développement durable, tels que reconnus par la Commission Brundtland. Mais le développement durable est avant tout une question de volonté politique.

1140

Il aura fallu attendre une catastrophe majeure, celle de juillet 96, qui aura coûté aux contribuables plusieurs centaines de millions de dollars avant que les personnes concernées ne

1145 réagissent. Une première constatation s'impose: au Québec, en matière de gestion du territoire et des ressources naturelles, on préfère généralement réagir aux catastrophes plutôt que de prévenir celles-ci, et ce, même si on avait déjà été prévenu. Pensons au BPC de Saint-Basile, l'incendie de Saint-Amable, la côte des Éboulements, etc.

1150 En ce qui concerne les événements de juillet, ils nous auront permis de soulever de nombreuses préoccupations reliées à la gestion de l'eau, dont la sécurité des populations vivant près des cours d'eau, la vaste influence de l'entreprise privée et l'importance de l'eau dans l'économie régionale.

1155 L'on retiendra surtout que les mécanismes actuels de gestion de l'eau sont déterminés par la recherche du profit et de la rentabilité, pour ceux qui possèdent les droits d'utilisation sur cette ressource en question. Les questions de pérennité de la ressource et de sécurité des populations sont ainsi reléguées au second rang.

1160 Le cas du lac Ha! Ha! Dans le cadre de cette consultation, nous ne pouvons passer sous silence le cas du lac Ha! Ha! qui représente l'exemple parfait des conséquences néfastes, encore une fois, de l'absence d'une véritable politique de gestion de l'eau au Québec. Contrairement aux autres régions du Québec, une vaste part de la ressource hydrique du Saguenay est historiquement contrôlée, gérée et administrée par le privé. Les lacunes au
1165 niveau des lois et règlements pour encadrer le secteur privé dans la gestion permettent à ces dernières de faire à peu près n'importe quoi, même d'improviser.

Dans les premiers jours qui suivirent les inondations de 96, le CEC fut l'un des premiers organismes, en compagnie du CRE et du RNCREQ, le Regroupement national des CRE du
1170 Québec, à apporter un soutien technique aux sinistrés du Saguenay.

Bien avant la création de la Commission Nicolet, un comité de sinistrés, dont la plupart avaient été inondés par la rupture de l'une des digues du lac Ah! Ah!, propriété de la compagnie Stone-Consol, mettait en doute le professionnalisme de cette dernière dans sa
1175 capacité de gérer adéquatement l'eau du lac Ah! Ah! en regard à la sécurité des populations vivant en aval du réservoir.

Nous vous rappelons, qu'à cette époque, le gouvernement, par l'entremise de monsieur Lucien Bouchard, mentionnait par voie de communiqué, que j'ai mis en annexe, qu'il n'y a pas
1180 de blâme à distribuer à qui que se soit, c'est un acte de Dieu et que la compagnie Stone, gestionnaire des ouvrages, déclinait toute responsabilité. On a tous les documents dans les annexes.

Ce n'est que lors des travaux de la Commission Nicolet que les sinistrés du lac Ah! Ah!
1185 ont pu en apprendre un peu plus sur ce qui c'était véritablement passé.

Je cite ici quelques extraits du rapport de la Commission Nicolet qu'on a eus, nous, la chance d'avoir gratuitement, contrairement à monsieur qui est passé avant nous:

1190 "La rupture de la digue a entraîné une vidange complète du réservoir, vingt-six millions (26 M) de mètres cubes en l'espace de dix-huit (18) heures."

C'est beaucoup.

1195 "Par ailleurs en ouvrant complètement les quatre (4) passes du barrage du lac Ha! Ha!, La capacité de déversement est plus que suffisante pour évacuer cette crue sans aucun débordement."

C'est ce qu'on apprenait à l'intérieur du rapport.

1200 On apprend également que:

1205 "Les petits exploitants de barrages - sans les nommer - qu'ils soient issus de petites ou grandes compagnies ou du monde municipal, gèrent parfois leurs barrages d'une manière artisanale, voire dangereuse, dans certains cas, faute de connaître même les rudiments des règles de l'art.

1210 "Dans certains cas, la gestion des barrages, suit la pratique, plus ou moins improvisée de l'entreprise exploitant le barrage. L'exploitant est souvent une papetière qui ne possède pas de grande expérience en conception et en gestion de barrages ou de culture en matière de sécurité des barrages.

1215 "Le peu d'informations sur les conséquences éventuelles de crues extraordinaires, voire de rupture d'ouvrage, qui avaient été communiquées aux personnes concernées est fort révélateur du malaise qui existait entre les propriétaires exploitants d'ouvrages de retenue de ces eaux et la population régionale."

1220 Ces extraits sont tirés du rapport de la Commission. Ils illustrent à quel point plusieurs années de négligence de la part du gouvernement du Québec en matière de gestion de l'eau ont permis au secteur privé d'aller jusqu'à mettre la sécurité des gens en péril, afin de pouvoir s'approvisionner en eau et de produire de l'énergie. C'est ce genre de situation qui nous préoccupe et que nous trouvons inacceptable.

1225 En l'absence de règles clairement définies, nous ne pouvons blâmer la compagnie d'avoir contourné la loi, parce qu'il y en avait pas. Dans un contexte de néolibéralisme où seule la recherche du profit compte, il est difficile pour un gouvernement d'appliquer le concept de développement durable en matière de gestion de l'eau quand l'entreprise privée possède des droits sur la ressource hydrique.

1230 Dans un contexte de mondialisation, de rationalisation et de compétitivité, l'entreprise privée qui possède un tel privilège gèrera ses coûts d'opérations reliés à son approvisionnement en eau, de façon similaire aux autres types d'opérations courantes de l'entreprise. C'est-à-dire en fonction d'une rentabilité accrue des opérations.

1235 L'eau, c'est une ressource indispensable à la fabrication du papier, ça coûte pratiquement rien à cette entreprise-là, et c'est disponible en abondance. On tient le réservoir

plein. Ce qui compte, ce sont les coûts reliés à l'approvisionnement de l'usine en eau. Tout ce qui concerne sécurité des gens, impacts sur l'environnement, c'est traité de façon secondaire, on n'investit pas ou peu là-dedans. Et les exemples qu'on a eus sont très révélateurs.

1240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Écoutez, votre mémoire, vous êtes en train de me le lire ligne à ligne, je l'ai lu déjà, alors on peut aller aux conclusions, aux principales recommandations; je suis comme vous, je sympathise comme vous, là, sur le stress que vous avez eu dans le dossier de l'inondation qui a été terrible et je comprends l'analyse que vous avez faite là-dessus. Voyons l'avenir et quelles sont les recommandations que vous nous faites sur ce qui devrait arriver.

PAR M. ROBERTO STEA:

1250 Le reste que l'on voit, c'est un peu des événements, je parle de décrets, de communiqués; ce qu'on voulait démontrer, c'est un peu comment on gère l'eau, on parle de gestion de l'eau ici, comment on a à gérer l'eau en cas de crise à cause de l'absence justement d'un processus, là, digne de ce nom pour la gérer; et vous avez pris connaissance des décrets, je crois que je vous apprends rien avec tout ça, là!

1255

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est correct. Dites-nous maintenant comment on devrait la gérer, c'est ça qui est important.

1260

PAR M. ROBERTO STEA:

Je vais laisser la parole à monsieur Martel, qui va vous faire un résumé un peu de...

1265 **PAR M. CLAUDE MARTEL:**

En termes de gestion par bassin versant, il existe de plus en plus d'outils multisectoriels, multifonctionnels, multiinformatique de prises de données qui nous permettraient d'amener finalement une documentation actualisée. La documentation comprenant la cueillette, l'évaluation disponible et pertinente, tient compte de l'expérience des gestionnaires et du savoir-faire populaire.

1270

Alors, bien sûr, c'est ce qui est dit depuis un certain nombre d'années, il faut tenir compte de ceux qui ont vécu la rivière, de ceux qui ont vécu les plans d'eau, qui les connaissent depuis des années et de ceux qui les gèrent.

1275

Cette étape est de toute première importance; elle offre l'occasion d'entrer en contact avec les usagers, de mettre en contact les usagers et les exploitants, et de créer une véritable documentation en temps réel, en analyse réelle, de ce qui se produit en termes de gestion des eaux.

1280

1285 La planification, c'est une étape charnière entre le diagnostic et l'action, elle comprend des efforts d'identification des enjeux réels. Le classement par ordre d'importance, par rapport aux classifications des rivières, par exemple, quelle est l'importance qu'on donne à l'économie, au développement touristique, aux approches environnementales, à la protection de la faune, etc.

1290 Aussi les intentions et les intérêts des promoteurs doivent clairement être établis, ce qui est à même d'augmenter la confiance mutuelle entre les décideurs et les planificateurs, concernant la gestion de l'eau.

La place qu'occupe la consultation à l'étape de planification, bien que faisant souvent l'objet de critiques parce que longue et coûteuse, est à même de ralentir l'appétit vorace des promoteurs avides de bénéfices rapides, et permet une plus réelle démocratisation des débats.

1295 La consultation populaire offre des solutions plus concertées et plus rentables à long terme. Ensuite, à partir de ça, on peut penser des interventions ou la mise en chantier de projets, étape la mieux maîtrisée par les gestionnaires et les promoteurs, peut maintenant tenir compte de divers intérêts et particularités locales. Cette étape doit aussi tenir compte des délais de réalisation, de leurs répercussions temporaires sur les usagers, et bien entendu sur l'environnement, tout en considérant les aspects administratifs, juridiques et financiers.

1300 La transparence, l'échange, le partage de l'information et le respect des plans d'action permettent des interventions basées sur des scénarios réalistes, responsables et engagés.

1305 La supervision et le suivi des étapes, et c'est là qu'on en arrive peut-être à une recommandation qu'on avait déjà réfléchi, de la documentation, des interventions, devraient impliquer un organisme régional, genre agence, commission ou régie des eaux au Québec, qui serait à même de suivre l'évolution des étapes et le respect des plans d'action afin d'assurer que tous les aspects de l'intervention fassent preuve de bonne volonté et d'honnêteté.

1310 On ne devrait plus jamais attendre la publication de rapports finaux avant d'émettre ou d'apporter des correctifs nécessaires, et bien réfléchir avant de prendre des décisions concernant la gestion de l'eau.

1315 En ce sens, le besoin d'un mécanisme ou d'une structure de coordination, de supervision et de suivi qui assurerait le partage des informations, le respect des juridictions et des engagements, la gestion concertée et le maintien des services d'entretien des équipements fut souligné aussi dans le cadre des audiences publiques de la Commission Nicolet.

1320 L'idée d'une agence régionale de l'eau ou d'un organisme de gestion, ou d'organismes de gestion par bassin versant avancée par plusieurs organismes participants à ce débat, pourrait se doter de pouvoir législatif d'une régie, de mandats précis, de plans d'action et de moyens de sensibilisation visant la protection, la conservation et la gestion concertée de la richesse hydrique.

1325

Aussi, sans être nécessairement l'unique maître d'œuvre des interventions, cette régie assurerait le respect de chacune des étapes, avant d'autoriser ou de recommander une quelconque intervention; qu'on parle de gestion des eaux souterraines, qu'on parle de vente, de mise en bouteilles ou toute autre utilisation de cette ressource publique.

1330

Le défi est de taille, et la culture démocratique que représente une véritable gestion globale et intégrée des ressources hydriques demeure souhaitable. Cette gestion doit nécessairement passer par une législation plus sévère en matière de respect de l'environnement, donc la déréglementation qu'on vit un peu partout et la déréglementation de l'État, c'est pas la place qu'on pourrait souhaiter non plus dans une gestion de l'eau au Québec. On devrait pas laisser à l'entreprise privée les seules décisions à ce niveau-là.

1335

L'instauration du principe utilisateur, pollueur-payeur, on parle d'infrastructures souvent à remettre en état; je donne le cas, par exemple, une municipalité comme Saint-Honoré, qui a des problèmes de remise en état de ses structures d'aqueduc et qui a la mine Niobec qui a besoin de plus d'eau, alors il faut absolument que l'utilisateur qui a besoin d'eau puisse redonner des redevances à la municipalité pour les aider, pour aider ces gens-là qui n'ont pas la capacité de payer, finalement, de remettre en état leur ...

1340

Alors ce principe d'utilisateur de gros volume d'eau, on parle des grandes entreprises encore qui utilisent des volumes très importants d'eau, pollueur-payeur, doit obligatoirement être envisagé afin de responsabiliser les utilisateurs, de maximiser les retombées économiques régionales et d'éviter le gaspillage de cette ressource.

1345

L'implantation de ce type de gestion doit prendre assise sur un lent processus démocratique d'information et de consultation sur des politiques d'économie des eaux et de l'énergie et sur un redistribution équitable des bénéfices économiques que représente l'utilisation de la ressource, et sur un changement progressif des mentalités visant l'identification collective des priorités, les véritables agents communs de l'utilisation de nos ressources naturelles.

1350

1355

Alors je vais laisser monsieur Roberto Stea conclure.

PAR M. ROBERTO STEA:

1360

Alors écoutez, dans le fond ce qu'on dit, c'est que - je vais vous lire simplement:

"À la mémoire des Dubuc, Wilson, Murdock et compagnie, qui ont négocié, acheté, exproprié et inondé la terre, exploité et pollué l'eau, la terre, l'air sans autre considération que leurs intérêts économiques et à la mémoire également des différents représentants de l'État qui ont avant tout cautionné de telles actions, soit par ignorance ou en connaissance de cause, que l'eau, l'air et la terre soient la propriété commune de la race humaine."

1365

En termes de recommandations, vous pouvez remarquer qu'on s'est beaucoup débattu dans le dossier de la gestion de l'eau, bien avant la tenue de la consultation publique, dans le

1370

cadre des inondations, et on a tenu à présenter une série de recommandations que vous avez sûrement lues.

1375 On dit, tout a été dit en termes de gestion de l'eau; lorsqu'on fait une revue de la littérature et qu'on sort tout ce qui a été dit, là, des études très sérieuses, par des experts québécois et internationaux, c'est toujours la même chose qui revient: gestion par bassin versant, responsabilisation des utilisateurs, instaurer le principe de pollueur-payeur, le principe de redevances, tu utilises tant de tonnes, tu vas payer tant, tu produis tant d'énergie il y a une redevance qui resterait, souhaitons-le, à la région.

1380 Alors moi, je vous ai remis une série de recommandations, ce sont les trois (3) recommandations du Conseil de conservation de l'environnement, les onze (11) recommandations émises par la Table conseil de la commission scientifique, on a travaillé très, très fort au sein de cette table-là, pour en venir, faire passer la recommandation numéro 1 qui est la création d'une agence régionale de l'eau, du bassin versant dans son intégrité, pour la région au complet, pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1390 Également, l'ensemble des recommandations émises par la Commission Nicolet, la Commission scientifique et technique, ce sont des recommandations plus portées sur la sécurité des barrages, mais sont, pour la région en tout cas, très pertinentes.

1395 Et finalement les huit (8) principes directeurs émis par la Société québécoise d'assainissement des eaux, dans un excellent document qui était la réflexion stratégique sur la gestion de l'eau au Québec.

Dans le fond, ce qu'on dit, c'est que tout a été dit en matière de gestion de l'eau, peut-être pas tout, mais en tout cas, une bonne partie a été dite et on ne peut que reprendre ces recommandations-là, que vous connaissez sûrement.

1400 Et je vous ai mis, bon, la revue de presse que, en passant par le recours collectif et puis les fameux décrets du gouvernement du Québec, là, les communiqués etc., que je me passe de -ainsi que les recommandations. Ça fait pas mal de stock, là, mais

PAR LE PRÉSIDENT:

1405 Oui, il y a du stock, puis en plus vous avez refait l'histoire brève, et vous avez bien raison, il est clair qu'il y a des choses dans le rapport Legendre en 70 par exemple, qui sont déjà des choses dont on discute encore maintenant, trente (30) ans plus tard. Effectivement, on a parfois la mémoire courte et on oublie un peu vite.

1410 Revenons à votre proposition centrale, l'idée d'une agence régionale de l'eau; souvent les gens nous parlent d'une agence mais ils ont plutôt tendance, ou d'une société, de parler d'une agence québécoise de l'eau. Vous, c'est une agence régionale; et est-ce que cela supposerait aussi une agence québécoise globale, comment vous articulez ça?

1415 **PAR M. ROBERTO STEA:**

Moi je considère, moi je viens de la Côte-Nord, sur la Côte-Nord, les gestionnaires de barrages c'est Hydro-Québec; dans mon livre à moi, l'agence québécoise de gestion de l'eau, elle existe déjà, c'est Hydro-Québec.

1420

Mais, ici, en région, Hydro-Québec est très peu présente, sinon à la chute Garneau et sur la rivière Chicoutimi, des petits barrages qui servent essentiellement de réserves d'eau. Ici, Hydro-Québec, la société d'État, n'est pas présente, c'est l'entreprise privée, ici, qui gère l'eau. Parce qu'on parle de gestion d'eau en région, il y a Alcan qui parle de gestion de l'eau ici, c'est l'entreprise privée.

1425

Alors nous, ce qu'on préconise, étant donné l'absence de société d'état, je pense sur la Côte-Nord, Manicouagan, SM3, c'est tout géré par Hydro-Québec, mais ici c'est le privé, alors pourquoi pas créer un organisme régional qui épouserait un bassin versant majeur que celui de Saguenay-Lac-Saint-Jean. C'est notre concept de base.

1430

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Mais c'est parce qu'il y a bien des gens qui veulent pas pantoute qu'Hydro-Québec gère l'eau, ils viennent nous voir en disant, on veut surtout pas que ce soit Hydro-Québec qui gère l'eau. On veut quelque chose au-dessus d'Hydro-Québec et assurez-vous qu'il y ait une intégration et qui fasse que ce soit pas Hydro-Québec qui impose sa volonté de gestion sur l'eau.

1435

PAR M. ROBERTO STEA:

1440

En tout cas, nous autres, pour se concentrer sur la région, parce que notre mémoire porte essentiellement sur la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est une agence régionale.

1445

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais pour vous, l'agence régionale va viser à faire le contrepois, du poids des privés, de l'Alcan et des autres compagnies.

1450

PAR M. ROBERTO STEA:

Mais comment allez-vous faire pour établir un principe de gestion de l'eau ici, alors qu'il y a des baux qui sont centenaires; il va falloir que vous remontiez jusque là pour établir une politique de gestion de l'eau qui soit équitable, qui soit sous l'égide du développement durable; il va falloir renégocier ces fameux contrats d'approvisionnement là, contrat de gestion, les baux, je sais pas exactement c'est quoi le terme, là, qui fait que la Stone a le droit d'ériger un barrage là-bas et que l'Alcan a le droit de gérer le lac Saint-Jean, tout ça.

1455

Si vous remontez pas jusque là, vous serez pas capable d'instaurer une politique de gestion de l'eau ici, impossible.

1460

PAR M. CLAUDE MARTEL:

1465 Des agences régionales de l'eau ou par grand bassin versant seraient à même sans
doute de limiter justement des projets, ou d'amener davantage de concertation dans les
mégaprojets, qu'ils viennent d'Hydro-Québec ou d'entreprises privées. Une régie régionale ou
des régies régionales, ou des initiatives comme COBARIC, par exemple, ou des petites
initiatives locales comme on tente de le faire avec certaines rivières, ici en région, seraient à
même, peut-être justement de garantir...

1470 Lorsque le président d'Hydro-Québec est venu ici, il a parlé de la rivière
Ashapmouchouan, ça a pas été long qu'il y a du monde qui ont réagi, parce que c'est une
rivière qu'on essaie de faire enregistrer dans le patrimoine historique, tu remontes cette rivière-
là en canoë, et tu rencontres encore des descriptions de l'époque de Jean Dequin, des cahiers
1475 des Jésuites, alors c'est quand même très intéressant, on veut la garder cette rivière-là..

Quand il vient ici, et il dit bon bien, il y a une volonté régionale, c'est pas vrai du tout, il y
a quand même un fort mouvement pour conserver cette rivière-là.

1480 Alors, une agence régionale de l'eau pourrait être à même justement de tempérer, soit
ces mégaprojets, ou ces projets d'entreprises, ou d'exploitation des eaux, qu'elles soient
souterraines ou de surface.

1485 On pense à des projets comme la caractérisation des rivières, si c'est cédé cette
volonté-là de caractériser les rivières aux MRC, par exemple, et qu'il n'y a qu'une volonté de
caractériser les rivières en termes d'économique, qu'est-ce qui arrive avec tout le potentiel
multiresources d'une rivière, s'il n'y a pas une régie régionale qui tient compte de ce potentiel
multiresources.

1490 Alors on va caractériser les rivières en fonction de leur capacité de produire de l'énergie,
sans tenir compte, peut-être, de leur potentiel faunique, sans tenir compte de leur potentiel
historique, canotable, touristique, ou de tourisme d'aventure ou de toute autre utilisation qu'on
pourrait en faire ou de conservation uniquement, si elle est fragile ou de grande qualité.

1495 Alors c'est un peu dans cette optique, comme les régies régionales de la santé, qu'on
pourrait peut-être voir arriver par grand bassin versant, des régies régionales ou des régies de
bassin versant, qui verraient à tempérer à un moment donné tous les projets qui concernent un
bassin versant donné.

1500 **PAR M. ROBERTO STEA:**

Mais on en fait une bonne description à la recommandation 1 de la Table conseil de la
Commission Nicolet, là. La création d'un organisme régional de mise en valeur intégrée de la
ressource hydrique. C'est d'ailleurs une des recommandations du CEC et du CRE à cette Table
1505 qui s'est ramassée recommandation numéro un 1. On a ses objectifs, son mandat, etc.

Un bel exemple qu'on disait dans le cas du lac Ah! Ah!, moi j'avais comparé ça un peu à
un permis de conduire, il y a des compagnies qui possèdent un droit d'utiliser une ressource,

1510 comme moi je possède le droit de conduire ma voiture, j'ai un permis pour utiliser, conformément à des règlements au Québec; si je roule trop vite avec une voiture qui n'est pas en bon état et que je ne respecte pas les règlements, et que je manque de tuer du monde, on va m'enlever mon permis de conduire!

1515 De la même façon la régie, l'agence régionale de l'eau pourrait voir si celui qui a reçu le privilège d'opérer un barrage s'il met la sécurité des gens parce que son barrage n'est pas conforme, de la même façon que ma voiture n'était pas conforme, eh bien on lui retire son permis. On lui dit, conforme-toi à la réglementation; il y en a pas actuellement de réglementation!

1520 Je sais pas si vous saisissez un peu la subtilité.

PAR LECOMMISSAIRE GENEST:

1525 Vous dites une régie ou une agence, pour vous c'est un synonyme?

PAR M. CLAUDE MARTEL:

1530 Je pense pas que ce soit un synonyme, parce que quand on avait discuté un peu, l'agence ou régie aurait des pouvoirs différents; quand on essayait de la définir, au niveau de la Table conseil, on parlait d'une agence régionale.

La régie, il y a des subtilités, peut-être juridiques et terminologiques, dont il faudrait tenir compte. Mais à la Table conseil, on avait plutôt gardé le nom d'agence régionale de l'eau.

1535 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1540 Oui, parce que si vous donnez l'exemple d'une régie régionale de la santé, à mon avis ça correspond pas aux missions que vous venez de suggérer; c'est pour ça que le mot régie est un peu accrochant.

PAR M. CLAUDE MARTEL:

Oui, c'est vrai..

1545 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Ce qui est important, c'est les grandes missions que vous avez à l'esprit, finalement.

PAR M. CLAUDE MARTEL:

1550 Mais à la Table conseil, on avait gardé le mot agence.

PAR L ECOMMISSAIRE GENEST:

1555 Parce que j'imagine pas que vous souhaitiez que, comme certains médias l'ont documentés, les régies régionales de la santé, recevant leurs instructions et leurs consignes du ministère, ferment les lits d'hôpitaux, coupent les postes de médecins et résidents internes et de spécialistes sans consulter la population, c'est pas le genre de modèle que vous souhaitez, j'imagine.

1560

PAR M. CLAUDE MARTEL:

1565

Non, absolument pas, non. Sauf qu'il faut quand même pas oublier que s'il y avait une plus grande implication de la population, ces régies-là pourraient peut-être pas agir de la même façon.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1570

Oui, tout à fait.

Mais dans des régions il y a eu des mouvements de la population, mais c'est pas aller très loin encore.

1575

J'aimerais vous poser une seule question sur, vous avez un jugement très sévère envers l'entreprise privée régionale, basé sur des faits passés j'imagine, et sur une attitude. Est-ce que vous croyez que, malgré tout, l'entreprise privée peut être un bon partenaire, peut jouer un rôle de bon citoyen corporatif et, dans certaines conditions, avoir une approche, je dirais pas communautaire mais citoyenne, une philosophie citoyenne?

1580

PAR M. ROBERTO STEA::

1585

Absolument, absolument, et c'est le cas de la société Alcan, je veux dire l'entreprise privée, il y en a des différents, et la société Alcan, oui, moi je considère que c'est un bon citoyen corporatif qui a compris le message également au cours des années soixante-dix de s'ouvrir vers le milieu, vers les populations, de participer à des tables de concertation et d'offrir un support, exactement.

1590

Il y a sept cent cinquante (750) personnes qui travaillent chez Énergie électrique Québec, ici en région, pour gérer l'eau.

PAR M. CLAUDE MARTEL:

1595

Moi, il y a quand même de petites subtilités; je pense que l'entreprise privée fait ce qu'elle a à faire comme entreprise privée, de fournir à ses actionnaires des dividendes intéressantes, donc de multiplier ses revenus et de limiter ses dépenses.

1600

Alors dans le cas de la gestion de l'eau comme dans beaucoup d'autres cas, nous croyons qu'une intervention de l'État est nécessaire à certains égards, si on veut vraiment que

l'entreprise privée se mette aussi au travail et redistribue finalement la richesse des ressources qu'elle exploite dans une région.

1605 Je pense pas qu'on doive laisser, non plus, à l'entreprise privée, parce qu'on parle souvent de loi du marché, mais il y a pas de loi du marché, il n'y a qu'une forme anarchique de dividendes et d'offre et de demande, alors personnellement, et d'autres aussi membres du Comité de l'environnement de Chicoutimi, oui l'entreprise privée peut être un bon citoyen corporatif dans la limite où il y a des outils qui la limite et qui l'oblige, et qu'il y a de l'opinion publique qui l'oblige à se comporter comme un bon citoyen.

1610 Parce qu'on regarde dans les pays du monde entier, il y a des compagnies comme Texaco, il y a des compagnies canadiennes qui se comportent comme des sauvages et qui ne se comporteraient pas de cette façon-là ici, parce qu'il y a des outils et parce qu'il y a des lois et des règlements qui l'oblige à se comporter comme un bon citoyen corporatif.

1615 **PAR M. ROBERTO STEA:**

Bref, il y en a des bonnes et des moins bonnes, c'est comme dans n'importe quoi.

1620 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1625 Croyez-vous que la tendance, auprès de certains grands donneurs d'ordre, ou grands clients internationaux, d'exiger des produits et des services qui sont fabriqués selon une technologie propre, avec un processus écologique ou avec une norme environnementale ou un management environnemental, croyez-vous que ces exigences-là peuvent avoir une influence sur les façons de faire des entreprises?

PAR M. CLAUDE MARTEL:

1630 Bien, on va prendre le cas des CAF par exemple ou du bois, dans le cas de l'exploitation de la forêt, bon on a mis, on a apposé un sceau sur nos ressources, mais on continue d'exploiter la ressource forestière de façon extrêmement inquiétante; on pense par exemple, seulement le concept multiressources, la rétrocession des lots intramunicipaux en région, que je compare un peu aussi à la caractérisation des rivières, le gouvernement a rétrocédé des lots publics, et avant même qu'il y ait une planification de faite, on a vu des lots se vider, on a vu des anciennes forêts matures tomber sous la coupe, et toujours sous le contexte, sous le prétexte de forêts multiressources et de création d'emplois. Donc, il y a encore beaucoup à faire à ce niveau-là.

1640 Et c'est sûr qu'il y a des exigences internationales qui vont amener des réglementations internationales, mais seront-elles respectées localement, s'il y a pas d'intervention, s'il y a pas d'État ou s'il y a pas de réglementation pour intervenir.

1645 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Donc, tout ça n'empêche pas, ne doit pas excuser l'État de prendre ses responsabilités.

PAR M. CLAUDE MARTEL:

1650 Absolument pas.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1655 Les lots urbains rétrocédés, est-ce que les MRC ne devaient pas se mêler de ça?

PAR M. CLAUDE MARTEL:

1660 Absolument, il y a un comité multiresources qui a été créé par les municipalités régionales de comté auquel nous participons, bien entendu, et on essaie un peu comment on pourrait vraiment intégrer cette ressource-là.

1665 Mais à venir à date, on pourrait parler peut-être davantage de concept multiforêts ou multibleuets, mais avant de parler de multiresources. Mais tout de même, qu'on ait déjà cette nomenclature et qu'on commence à discuter de la possibilité d'intégrer les jeunes travailleurs, la formation des jeunes travailleurs en milieu forestier, ou d'avoir des nouveaux concepts de coupes, coupes digressives, coupes respectueuses des milieux humides, c'est déjà un pas en avant.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1670 Dans votre recommandation à la Commission Nicolet, vous faites tout de même allusion à un secrétariat national des agences, là.

1675 Est-ce qu'on peut reporter cette recommandation à la suggestion que vous nous faites aujourd'hui?

PAR M. CLAUDE MARTEL:

1680 Bien ce qui nous a été amené par rapport à cette recommandation-là, c'est toujours, bon c'est créer des agences, il y a pas d'argent, on crée une autre agence, on crée un secrétariat général. on crée bon!

1685 Le Québec a nationalisé Hydro-Québec, à un moment donné, qui a développé une grande expertise dans la gestion de l'eau. Peut-être qu'au lieu de tenter de la privatiser de façon sectorielle, on pourrait peut-être, ou de la laisser devenir presque que une entreprise privée, on devrait peut-être reprendre ce concept de nationalisation d'Hydro-Québec, et de lui donner, peut-être, une plus grande part de responsabilité, ou je sais pas moi, bon, au niveau de la gestion globale des bassins versants.

1690 Mais avoir des agences locales qui s'occupent de leur bassin versant et de leurs problématiques, je pense que ça demeure intéressant.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1695 Au risque de me faire traiter de personne qui passe son temps à imaginer de la chicane, puis des conflits et puis de l'hostilité, est-ce que vous avez prévu un mécanisme de gestion ou de médiation de conflits qui pourraient arriver au sein même de ceux qui pourraient être considérés comme étant non pas du côté des entreprises privées, mais du côté de l'agence ou du regroupement qui doit, selon vous, gérer l'eau du bassin versant.

1700 Pensons par exemple, vous avez fait allusion à l'Ashapmouchouan, on sait qu'il y a des partenariats présentement qui sont proposés ou qui sont discutés ou auxquels certains groupes réfléchissent.

1705 Bon alors à ce moment-là, il peut se trouver que ce groupe qui est sollicité pour un partenariat fait partie d'une table de concertation ou des membres de l'agence; comment vous pensez arriver à gérer une telle situation, au sein même de votre organisme proposé?

PAR M. CLAUDE MARTEL:

1710 Je pense qu'on est en démocratie, et je crois - j'ai envie de prendre une petite expérience qu'on est en train de vivre depuis trois (3) ans avec la rivière du Moulin ici, en région, où à quelque part c'est extrêmement difficile, comme comité d'environnement, de rentrer chez des agriculteurs, et puis de commencer à jaser avec eux autres de leur gestion des épandages etc. Et comment on a amené l'usine Alcan à Laterrière, peut-être à s'intéresser à ce projet-là.

Je pense que c'est de la façon dont ça a été fait, mais aussi le fait qu'on ait vraiment consulté les gens et qu'on a donné de l'information.

1720 Quand on parlait des outils de Burton, on a été capable d'informer les gens de nos réels enjeux, des réels enjeux et de la volonté réelle, de ce qu'on veut vraiment faire.

1725 Je pense qu'aujourd'hui, on peut construire des ouvrages, je pense qu'on en a déjà discuté aussi entre des intervenants et des membres du comité, on peut construire des ouvrages aujourd'hui qui tiennent compte de la remontée du saumon. Techniquement ça va prendre un peu plus d'argent, techniquement ça va prendre un peu plus de consultation, mais à la limite, je pense qu'avec les avancées technologiques et les capacités humaines et ingénieuses de l'humanité, on est capable de tenir compte d'un paquet de facteurs.

1730 Et bien sûr, il peut y avoir des frictions, des discordances entre ceux qui voudraient garder les choses extrêmement naturelles, et c'est tout le conflit du développement durable qui est en fait une dichotomie, c'est comme pas même une antithèse le développement durable, mais comment faire autrement, si on veut - il va devoir y avoir des oppositions, il va devoir y avoir des compromis de part et d'autre.

1735 Mais je pense qu'on peut arriver à des résultats intéressants, par l'information et par la transparence.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1740

Je vais aller, droit au but, là, dans le cas de la rivière Ashapmouchouan, dont je vous ai entendu dire tout à l'heure, faut pas toucher, j'ai pas rêvé, vous avez dit ça, ce que nous percevons, nous, c'est qu'il s'agit d'une communauté amérindienne importante, les Montagnais de Masteuiash ici, qui semblent intéressés à ce partenariat?

1745

L'approche, là, vous la percevez comment? Parce que vous, vous dites, faut pas toucher, là.

PAR M. ROBERTO STEA:

1750

Bien moi, je peux en glisser un mot, j'ai vu comment Hydro-Québec sur la Côte-Nord favorisait le développement de l'hydroélectricité et il s'en va dans les communautés montagnaises, et moi j'appelle ça, il les achète à coup de millions, c'est pas compliqué; si je vous offre cinquante millions (50 M\$), en tout cas!

1755

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Ah, là, monsieur, attendez!.

1760

PAR M. ROBERTO STEA:

O.K., mais pour revenir à votre question, Hydro-Québec, je veux dire, les partenariats, o.k., on embarque la communauté, on laisse miroiter que vous allez faire de l'argent pour, ça va aider votre communauté.

1765

Mais moi je reviens toujours à la théorie de monsieur Jean Paradis dans le cas de l'Ashapmouchouan, qui pose la question suivante, vous allez produire combien d'électricité? Moi, je vais vous la faire économiser cette énergie-là, pourquoi pas l'économiser au lieu de la produire? Avant de commencer à penser à harnacher les rivières, est-ce qu'on pourrait pas commencer à penser à économiser la même quantité d'énergie, parce qu'on est capable de le faire.

1770

Parce que l'économie d'énergie, c'est la même chose que de la production d'énergie, c'est la première question qu'il faut se poser. Si on n'est pas capable de l'économiser, on pourra penser à produire de l'électricité, pour qui et pourquoi?

1775

PAR M. CLAUDE MARTEL:

La production de d'autres filières aussi. L'éolienne, on commence à se rendre compte que ça pourrait être aussi intéressant au Québec, marée motrice aussi pourrait être aussi très intéressante au Québec.

1780

1785 Dans le cas des dividendes qui sont versées aux nations autochtones, il y a, à notre avis, des choses qui pourraient être reconsidérées. Bien sûr, il y a des droits ancestraux, mais il y a aussi des urgences environnementales aujourd'hui.

1790 Je regarde ce qui a été fait entre autres sur les droits de pêche dernièrement en Gaspésie, quand on considère des enjeux environnementaux qui sont mis en compte, par rapport à ça, ou même les difficultés qu'on peut amener entre deux communautés existantes sur un même territoire, de prendre un tel jugement, ou de mettre des communautés en conflits de pareille façon, je pense que c'est très problématique,

1795 C'est sûr qu'avec de l'argent, on peut acheter des communautés, on peut arriver, s'installer et c'est peut-être le jeu de grandes entreprises, on peut s'appeler Récupersol ou une autre entreprise de gestion des déchets industriels dangereux et s'installer dans une petite communauté qui a besoin d'argent et promettre des emplois etc.

1800 Mais ça ne tient pas nécessairement compte de tout ce que pourrait faire une agence de l'eau, qui pourrait voir sur l'ensemble qu'est ce qui est bien à long terme pour la rivière Ashapmouchouan, est-ce que c'est son exploitation patrimoniale, canotable, est-ce que c'est sa conservation ou c'est de l'harnacher.

1805 Et peu de gens qui pensent, qui parlent de la rivière Ashapmouchouan l'ont fait en canot finalement ou l'ont vu à la lumière de son histoire.

C'est ce qui fait dire à plusieurs personnes que oui, il y a un potentiel énorme d'harnachement sur cette rivière-là, mais il y a aussi un potentiel intéressant de conservation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1810 La question vous a fait réagir et c'est correct.

Bon alors, merci beaucoup. On va prendre en considération.

1815 Le rapport Nicolet dans ses conclusions a pas tout à fait retenu votre recommandation, puisqu'il s'est situé sur un autre plan. Là je ne me rappelle plus, est-ce qu'il avait retenu l'idée de la renégociation des baux quand ils venaient à échéance?

PAR M. CLAUDE MARTEL:

1820 Je ne sais pas, il faudrait revoir.

PAR M. ROBERTO STEA:

1825 Bien moi, je pense que c'est le principe fondamental; moi, d'après moi, c'est le principe fondamental.

D'ailleurs j'ai essayé d'obtenir ces renseignements-là, moi, qui gère l'eau, de quelle façon, il y a tu un contrat, j'ai appelé à Québec, j'ai jamais été en mesure d'obtenir ces informations-là. Ça, c'est comme si je cherchais ...

1830

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que je sais que vous en avez discuté, mais le rapport final, je l'ai pas relu récemment, de sorte que je me rappelle plus s'ils avaient gardé, parce qu'il avait été question qu'ils le gardent à un moment donné, d'instaurer que quand le bail vient à échéance, qu'il y ait une forme de renégociation et donc de rediscussions publiques des choses; ça m'apparaît une des stratégies.

1835

Merci, messieurs, et bonne chance à vous.

1840

MUNICIPALITÉ DU LAC KÉNOGAMI

1845

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'invite la municipalité du lac Kénogami, s'il vous plaît.

PAR M. RÉAL GODIN:

1850

Alors bonsoir,

PAR LE PRÉSIDENT:

1855

Bonsoir, messieurs.

PAR M. RÉAL GODIN:

1860

Je suis avec Germain Girard, c'est le secrétaire-trésorier de la municipalité et moi, je suis Réal Godin, le maire de la municipalité.

Alors pour débiter, j'aimerais parler un peu d'histoire. Le lac Kénogami a pris la forme qu'on lui connaît actuellement vers l'an 1923, alors que la compagnie Price et la Compagnie de pulpe de Chicoutimi obtenaient le droit de harnacher les rivières de Chicoutimi et aux Sables.

1865

Cette situation a amené, en 1924, l'exode de la population et la dissolution du conseil municipal. Pour bien comprendre l'ampleur de l'événement, précisons que la municipalité comptait huit cent quarante-huit (848) citoyens en 1923, alors qu'en 1931 il n'en restait que quatre-vingt-trois (83).

1870

Ce magnifique plan d'eau continuera cependant d'exercer son attrait, car graduellement les villégiateurs reviendront s'installer sur ses rives. En 24 et en 1985, la population est administrée par le conseil de comté de Chicoutimi en tant que territoire non organisé.

1875

En 85, suite à un désir des gens du milieu, la municipalité de Lac-Kénogami reprend vie et élit son premier conseil municipal depuis soixante et un (61) ans. Aujourd'hui, la municipalité compte mille cinq cent dix-sept (1517) habitants et sa population triple en période estivale.

1880

Il faut aussi savoir que la population de Lac-Kénogami est celle qui connaît, depuis ces dix (10) dernières années, la plus forte croissance de toutes les municipalités du Saguenay-Lac-Saint-Jean..

1885

Spécifions aussi que les rives du lac Kénogami sont partagées par cinq (5) municipalités, soit Lac-Kénogami, Larouche, Jonquière, Laterrière et Hébertville, en plus de la MRC du Fjord qui gère le territoire non organisé situé au nord du lac, mais que la grande majorité est chez nous.

1890

Le lac Kénogami, une gestion difficile! On voit donc que, dès le départ, le rehaussement du lac Kénogami a des conséquences importantes sur la vie de la population qui continue, cependant, d'être captivée par ses attraits.

1895

Je continuerai maintenant en spécifiant que depuis ce temps, la gestion du lac Kénogami n'a cessé de causer des problèmes allant de l'assèchement complet de plusieurs secteurs et ce, d'année en année, jusqu'au débordement excessif tel qu'on l'a connu en 1996 et qui a eu les conséquences dramatiques que l'on connaît.

1900

Depuis 1924 donc, la gestion du lac Kénogami est difficile. Les intervenants se renvoient constamment la balle, et la question de savoir qui est le plus apte à gérer convenablement, sécuritairement, et à la satisfaction de tous, la principale richesse de la municipalité de Lac-Kénogami reste toujours en suspens.

1905

En fait, depuis la crue des eaux de 1924, on est encore à formuler la question fondamentale à savoir : Le lac Kénogami est-il et doit-il être géré comme un lac ou comme un réservoir?

1910

Une catastrophe qui nous secoue! Je ne ferai pas ici l'histoire de la catastrophe de juillet 96, dont nous avons abondamment parlé, qui a fait l'objet d'un mémoire que nous avons présenté à la Commission Nicolet.

1915

J'y ferai cependant référence puisque ces événements tragiques nous ont fait prendre conscience des lacunes qui entourent la gestion du lac Kénogami, lacunes qui vont jusqu'à menacer nos vies et nos biens.

Deux rôles contradictoires et indissociables! Nous l'avons vu, le lac Kénogami remplit deux (2) rôles qui, bien qu'ils se marient mal, soient indissociables: Celui de pôle important de villégiature et celui de réservoir servant à alimenter des barrages.

1920 Indissociables parce que, premièrement les villégiateurs sont là pour y rester, et que deuxièmement les contrats d'alimentation des barrages sont en vigueur pour plusieurs années encore. Contradictaires parce que les besoins des uns heurtent ceux des autres.

1925 Neuf cent quatre vingt dix-sept (997) résidences bordent les rives du lac, réparties comme suit: sept cent trente-neuf (739) à Lac-Kénogami, cent soixante (160) à Larouche, vingt-sept (27) à Laterrière, un (1) à Hébertville et vingt (20) sur les différentes îles.

1930 Le lac compte treize (13) digues et barrages, dont neuf (9) ouvrages de retenue, trois (3) ouvrages de contrôle et un remblai stabilisateur. Quant aux rives de Chicoutimi et aux Sables, elles comptent ensemble sept (7) ouvrages de production hydroélectrique.

Lac ou réservoir! La gestion du lac est bien différente de celle d'un réservoir, tous en conviennent. Cependant, le ministère de l'Environnement lui-même semble confus dans son interprétation et dans le sens à lui donner, quand vient le temps d'appliquer la législation.

1935 Je tenterai ici de vous expliquer l'inexplicable! La situation idéale serait de gérer le lac Kénogami comme un lac, puisqu'ainsi le niveau de l'eau serait constant et que les usagers villégiateurs seraient satisfaits. Or, comme nous devons subir les contrecoups de la gestion du réservoir - ça je peux vous dire que les contrecoups, c'est entre vingt et un (21) pieds et trente (30) pieds durant l'hiver quand ils prennent l'eau, c'est bien sûr eux ils en ont besoin, alors ça va entre vingt et un (21) et trente (30) pieds de changement de niveau - les villégiateurs tentent de protéger les investissements en accommodant leur propriété en fonction des fluctuations de l'eau.

1945 Cette situation, vous le comprendrez, heurte le ministère de l'Environnement, ce qui amène des situations permanentes de conflits. Il faut donc, à mon avis, revoir entièrement le processus de la gestion du lac.

1950 Une solution qui s'impose! La gestion du bassin versant est d'une complexité qui dépasse la question du niveau du lac et les débits des rivières de Chicoutimi et aux Sables. Sa gestion est compliquée, d'une part par les rivières torrentielles et les capacités à transporter rapidement des volumes d'eau invraisemblables, et par l'utilisation des cours d'eau et l'aménagement de leurs rives.

1955 Dans les faits, lors d'étés relativement secs ou lorsque les compagnies productrices ont besoin de beaucoup d'électricité, le lac s'assèche et fait fuir les estivants. À l'opposé, lors d'étés pluvieux, les riverains sont menacés allant jusqu'à des extrêmes tel qu'en 96.

1960 Devant ces états de faits, trois (3) scénarios ont été envisagés: dévier les crues extrêmes par d'autres voies, passer les crues extrêmes par les rivières existantes, ou réduire les crues extrêmes par une réduction des apports au lac.

Les deux (2) premières solutions ont été vite écartées, puisqu'elles représentent une solution aux résultats mitigés, sans régler en rien les problèmes de l'assèchement.

1965 Regardons donc la troisième solution, soit la réduction des apports. Cette solution est celle retenue par le Comité provisoire du lac réservoir Kénogami. La construction d'un réservoir de rétention supplémentaire dans les réserves des Laurentides permettrait la réduction des apports au lac Kénogami, en diminuant donc les débits devant être évacués par les rivières Chicoutimi et rivières aux Sables. De plus, ces réservoirs permettraient, lorsque la situation le demande, l'apport d'eau au lac en temps de sécheresse, remédiant ainsi aux torts causés à la villégiature.

1970
1975 En conclusion, la municipalité de Lac-Kénogami reconnaît le lac Kénogami comme étant sa richesse principale. Nous avons investi énormément dans ce lac. Encore cette année, nous avons installé une station de vidangeage pour bateaux, la seule qui existe sur un plan d'eau de vingt-six (26) milles de long. Nos préoccupations sont à la fois environnementales, sécuritaires et économiques.

1980 Ma conclusion tiendra donc compte de ces trois (3) facteurs. La solution la plus réaliste est celle de la construction d'ouvrages de retenues;

1985 Comme nous l'avons dit en 96, la capacité du ministère de l'Environnement à assumer la responsabilité de l'opération des barrages continue d'être mise en doute. Nous avons suggéré en 96 que cette gestion soit plutôt confiée à Hydro-Québec, et nous croyons toujours qu'elle devrait être ainsi. La venue de comité de gestion du bassin nous a fait cependant envisager aussi cette solution. On pourrait penser à une gestion bicéphale: le comité de gestion gèrerait le niveau de l'eau et Hydro-Québec s'occuperait, quant à elle, des barrages.

1990 Le schéma d'aménagement de la MRC devrait permettre des plans de gestion particuliers remettant aux municipalités riveraines la gestion des berges du lac. Ainsi, on éviterait bien des situations conflictuelles inutiles entre citoyens et ministère de l'Environnement.

 Les digues et ouvrages de retenue doivent être inspectés de façon scrupuleuse. Rien ne nous laisse croire que leur état permet d'assurer la sécurité des personnes.

1995 Le contrat d'exploitation du potentiel hydroélectrique, principalement avec Elkem Métal, devrait être revu afin que le contrôle soit vraiment donné aux utilisateurs et non à des intérêts privés.

2000 Voici donc, madame et messieurs les commissaires, la vision de la municipalité de Lac-Kénogami sur ce que devrait être la gestion de l'eau sur le territoire de notre municipalité, et je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005 Alors merci bien,

 La gestion du réservoir par la compagnie, là, Elkem Métal, elle gère le réservoir à fonction de production électrique, j'imagine?

2010

PAR M. RÉAL GODIN:

Oui c'est en plein ça, et cette compagnie a un contrat qui se termine en l'an 2005.

2015

PAR LE PRÉSIDENT:

À l'an 2005, et c'est cette compagnie-là qui s'était établie en 1923?

2020

PAR M. RÉAL GODIN:

Oui, si...

2025

PAR LE PRÉSIDENT:

Ou la compagnie mère?

2030

PAR M. RÉAL GODIN:

Oui, la compagnie mère, ça a changé de compagnie, mais ça a toujours été quand même pour de l'hydroélectrique, si vous voulez, avec différentes compagnies et aussi, là présentement, c'est juste eux autres parce que Hydro-Québec avait un petit barrage aussi sur la rivière qui ne fonctionne pas, qu'ils veulent remettre en fonction.

2035

Vous avez la ville de Jonquière sur la rivière aux Sables qui produit de l'électricité aussi et vous avez aussi des gens comme Abitibi-Price, Abitibi-Consol qui ont des contrats sur le réservoir de lac Kénogami, mais qui terminent en l'an 2005.

Jonquière est terminé, Abitibi-Consol est terminé, il reste juste Elkem Métal, les pires de la gang!

2040

PAR LE PRÉSIDENT:

J'imagine que la Commission Nicolet a entendu, vous avez dû faire à peu près les mêmes représentations à la Commission Nicolet, quel a été le commentaire de la Commission sur votre situation?

2045

PAR M. RÉAL GODIN:

Je pense que vous avez le document Nicolet, c'est sûr qu'eux aussi ont opté pour la sécurité des gens d'abord en bas des barrages. Parce que ça, ces barrages-là, c'est pas des barrages qui sont jeunes. Et puis, bon, ça a été la même solution.

2050

On a eu le comité de bassin qui a été formé avec un paquet d'intervenants, un peu de chaque bord et puis on en est venu avec une entente que définitivement, je pense qu'au Québec on est spécialiste dans les barrages, alors ça va prendre des ouvrages de retenue sur la rivière aux Écorces pour le fait aussi de sécuriser ces barrages-là en cas d'une crue extrême encore. On peut pas, les rivières, on peut vraiment pas sortir l'eau.

2055

2060 Alors je pense que ça a été unanime que ça nous prend des barrages un peu plus hauts pour être capable de contrôler; quand il tombe un pouce d'eau dans le parc des Laurentides, il en rentre, d'après les experts, six (6) pouces dans le lac Kénogami, alors c'est très vite et on a de la difficulté à gérer ça, c'est bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

2065 Quand vous parlez du marnage entre vingt et un (21) et trente (30) pieds, c'est un marnage de neuf (9) pieds ou un marnage de vingt et un (21) pieds et de trente (30) pieds.

PAR M. RÉAL GODIN:

2070 J'ai dit entre, ça veut dire que durant l'hiver, normalement, là, il y a jamais en bas de vingt et un-vingt-deux (21-22) pieds, là, jamais. Et puis l'année passée, je pense que ça a été jusqu'à trente (30) pieds.

PAR LE PRÉSIDENT:

2075 C'est ça; donc vous avez un marnage à peu près de huit (8) pieds, huit-neuf-dix (8-9-10) pieds.

2080 **PAR M. RÉAL GODIN:**

Non, non, on a un marnage de vingt-cinq (25)...

PAR LE PRÉSIDENT:

2085 De trente (30) pieds, O.K., correct.

PAR M. GERMAIN GIRARD:

2090 Parce que quand le lac gèle plein au début de l'hiver, c'est le cent treize pieds point cinq (113,5), puis il baisse jusqu'en bas de quatre-vingt-douze (92), là. Son niveau premier en mil neuf cent...

PAR LE PRÉSIDENT :

2095 O.k., c'est pour ça que je reposais la question, parce que voyez-vous, j'avais tendance à le comprendre comme différence de niveau entre le niveau vingt et un (21) et le niveau trente (30), mais non. C'est trente (30) pieds de différence.

2100 J'imagine que suite, les maisons qui étaient là ont-elles été emportées dans le déluge, y a-t-il eu des dommages aux ...

PAR M. RÉAL GODIN:

2105 Non, nous autres l'eau a monté, chez nous, au lac Kénogami, alors les barrages, ils étaient pas capables de l'évacuer assez rapidement, alors l'eau a monté dans les chalets, dans les maisons privées. Alors les dégâts qu'on a eus chez nous, il y a pas eu de maisons d'emportées mais il y a eu des problèmes avec l'eau dans les maisons.

2110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon. Et il a dû y avoir des discussions autour de la notion de zone de terres inondables, j'imagine, et puis la limite des eaux, et puis des choses comme ça?

2115 **PAR M. RÉAL GODIN:**

Ah bien oui, c'est bien sûr; alors là, on est là-dessus; et le ministère de l'Environnement est en train, mais lentement, d'essayer de nous monter cent vingt et un (121) pieds, parce que l'eau avait monté à cent vingt et un (121) pieds, alors ils cherchent présentement, dans tout ce qu'il y avait de documents pour être capable de - normalement on était, la limite c'était cent quinze (115) pieds, on est monté à cent dix-huit (118) pieds, présentement on donne plus de permis en bas de cent dix-huit (118) pieds, là on parle de cent vingt et un (121) pieds. Alors on a stoppé ça un peu, tu sais; à un bon moment donné, ils vont prendre tout le territoire.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2125 Deux (2) petites questions. Est-ce que lorsque vous demandez que la MRC devrait permettre des plans de gestion particuliers remettant aux municipalités riveraines la gestion des berges du lac, est-ce que par exemple une municipalité comme vous, là, quinze cent quelques habitants, mettons trois mille (3000) de plus à l'été, ça fait quatre mille quelques, est-ce que vous avez les ressources pour gérer les berges du lac, là, surveiller?

PAR M. RÉAL GODIN:

2135 Oui, oui, absolument, nous avons une municipalité, on a un inspecteur, on a un secrétaire-trésorier, on a des secrétaires, on est informatisé; on est quand même une municipalité avec une évaluation de soixante et quatorze millions (74 M\$), alors c'est une municipalité présentement qui est en développement, on a trente (30) nouvelles maison encore cette année, on a des projets avec la Route des bâtisseurs de deux cents (200) nouveaux terrains.

2140 Alors vous savez, c'est une municipalité qui est présentement en banlieue de Jonquière, près de Chicoutimi, et puis c'est une municipalité qui se développe à une vitesse assez rapide.

2145 C'est bien sûr qu'on avait déjà ces règlements-là à l'effet qu'on pouvait aller avec la MRC, alors on a des problèmes présentement avec l'Environnement, le moins que - parce qu'avec les niveaux de changements d'eau qu'il y a là, les gens qui demeurent près du réservoir ont des problèmes terribles avec les quais puis avec tout ce que tu voudras.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2150

Et c'est de ça, quand vous faites allusion au fait que les gens accommodent leurs propriétés en fonction des fluctuations d'eau, c'est de ça que vous parlez?

PAR M. RÉAL GODIN:

2155

Bien c'est ça, alors il faut être capable de mettre des murets, de s'installer pour apporter son bateau. Imaginez-vous, les quais, quand l'eau baisse, cet été ç'a a été - bien, on n'a pas eu d'eau longtemps, alors étant donné qu'il a fait beau, et eux autres ils ont besoin d'eau, du pouvoir, alors ils prennent l'eau, ils s'occupent pas de nous autres pantoute.

2160

Eux autres, ils sont propriétaires de l'eau. Elkem Métal, eux autres, ça leur prend une force pour produire de l'électricité je pense de trente (30) mégawatts, alors ça leur prend une puissance d'eau, et puis ils ont un contrat qui dit qu'ils peuvent prendre l'eau. Ça fait qu'ils prennent l'eau et c'est réglé le problème. Ils ont un contrat jusqu'à l'an 2005.

2165

On n'a jamais été capable - tantôt vous demandiez, il y a un gars qui disait, j'ai essayé de les avoir les contrats, on est une municipalité, nous autres, on a essayé de les avoir par résolution, par tout ce que tu voudras, et on n'a jamais été capable de les avoir non plus.

2170

Ça fait que tu sais, je veux dire, c'est top secret, ces contrats-là, c'est des contrats qui ont été donnés, des cadeaux politiques, là, qu'on appelle, probablement c'est des emmanchures de même encore, là.

2175

On est pris avec eux jusqu'en 2005, et c'est pour ça qu'on dit, bien là, il faut changer ça un peu avant que les barrages, qu'il y ait d'autre chose de plus grave encore. Mais là, on a eu pas mal une bonne claque, là.

À un bon moment donné, les municipalités, on est là pour être capable de gérer.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2180

Et mon autre question était de savoir, est-ce que vous avez évalué le coût de votre troisième solution, là, les réservoirs de rétention supplémentaires, avez-vous un ordre de grandeur et qui c'est qui paierait ça?

2185

PAR M. RÉAL GODIN:

Oui, c'est sûr que l'Hydro-Québec, on attend des réponses des gouvernements, c'est pas la municipalité de Lac-Kénogami qui va s'installer dans ça, vous avez dû y penser!

2190

C'est gouvernemental, c'est l'Hydro-Québec, on demande à l'Hydro-Québec, et puis les barrages appartiennent au gouvernement, c'est des barrages qui sont gouvernementaux, et puis ils sont inspectés par l'Environnement, puis ils sont gérés présentement par le ministère de l'Environnement.

2195 Et puis bon, s'il y a des pouvoirs qui sont faits et des barrages en haut de ça, bien, c'est le gouvernement qui va embarquer là-dedans, et on demande Hydro-Québec. Je pense qu'il y aurait eu des études de faites par l'Hydro-Québec, on attend des réponses prochainement des gouvernements, en tout cas plein de monde font des demandes à l'effet que le gouvernement prenne ses responsabilités dans ce dossier-là, parce que c'est - la sécurité des barrages, 2200 présentement, on la sait pas.

S'il y a une autre crue extrême, que c'est qui va se passer? Tu sais, on est vis-à-vis un problème qu'on aurait jamais imaginé, ça se produira peut-être bien plus jamais; mais en tout cas, ça s'est produit une fois et avec les changements qu'on a présentement, climatiques, on 2205 sait jamais ce qui peut se passer.

Alors le monde en bas des barrages, ils ont raison de marcher les fesses serrées, je pense, ils ont raison d'avoir peur.

2210 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Est-ce que les exutoires d'urgence ont été aménagés depuis?

PAR M. RÉAL GODIN:

2215 Bien les exutoires d'urgence, un peu. On a des téléphones, là, s'il y a une crue extrême, au moins ils vont leur téléphoner, on a un système téléphonique.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2220 Vous avez des systèmes d'alerte, oui.

M. RÉAL GODIN:

Oui, c'est ça, ils les appellent et disent, sauvez-vous!

2225 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

On a vu ça dans les journaux, oui.

2230 **PAR M. RÉAL GODIN:**

Oui c'est ça, on a ça à date; il y a un moyen bout de fait depuis 96.

PAR M. GERMAIN GIRARD:

2235 Mais les compagnies, là, sur les rivières, il y en a qui ont fait certains aménagements, mais pour compléter les aménagements, ils attendent toujours de voir qu'est-ce qui va se passer par en haut, parce qu'ils savent jamais, encore aujourd'hui, quel débit qu'ils doivent évacuer par les rivières.

2240

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Parce qu'il avait été question de deux (2) ruisseaux je pense, comme exutoire d'urgence, là?

2245

PAR M. RÉAL GODIN:

Oui, ça a été regardé par des firmes d'ingénieurs, on avait eu quand même des budgets avec le comité de bassin qu'on appelle, c'est un comité quand même qui était aussi - ils avaient des budgets assez intéressants pour prendre des firmes d'ingénieurs, puis je pense qu'on avait eu une firme d'ingénieurs qui nous avait fait des études là-dessus, qui avaient été quand même assez importantes.

2250

Et puis ça avait pas été retenu, mais pour plusieurs raisons qui étaient, qu'il y avait des problèmes majeurs, que ça avait pas été utilisé en nulle part encore dans le monde, puis qu'étant donné qu'il y avait des municipalités qui étaient très près, en tout cas il y avait toutes sortes de problèmes comme ça, que ça aurait pu être très dangereux.

2255

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2260

Est-ce que les études sont complétées, différentes études qui auraient été prévues?

PAR M. RÉAL GODIN:

2265

Ah oui, oui, je pense que oui, je pense que l'étude de l'Hydro-Québec est terminée aussi, puis plein d'études qui sont terminées. À date, je pense que le gouvernement est prêt à prendre une décision dans ce dossier-là. On imagine bien, là. C'était supposé être au mois de juillet, c'était supposé être à la Saint-Jean-Baptiste, ça a été retardé un peu, ça a été retardé encore, là c'est retardé encore un peu. Mais on pense avant que les neiges - bien la neige, ça va tomber vite ici, on dit toujours avant la neige, là! Elle a commencé un peu et puis on n'a pas entendu de nouvelles encore.

2270

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2275

Alors là, je me souviens que le rapport Nicolet parlait d'un plan d'opérations transitoire et plus tard d'un plan de gestion permanent. Si je comprends bien, vous êtes sous le régime du plan d'opérations transitoire actuellement?

PAR M. RÉAL GODIN:

2280

Ah oui, on est très transitoire à date.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2285

Et dans l'attente d'une décision pour un plan de gestion permanente?

PAR M. RÉAL GODIN:

2290 Oui, c'est ça. Et eux autres, on comprendra que tant qu'ils auront pas d'idée de quel bord le gouvernement va se pencher, il va tu aller dans les barrages, il va tu - on le sait pas en réalité la décision qu'ils vont prendre.

2295 Mais on a suggéré tout le monde que ce soit les barrages sur la rivière aux Écorces, mais est ce qu'ils vont aller là, on le sait pas, c'est des montants quand même importants.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Puis vous, cette solution-là, techniquement, vous l'avez fait évaluer, puis ça vous semble être la meilleure solution?

2300 **PAR M. RÉAL GODIN:**

2305 Bien en tout cas, nous autres, on pense qu'on règle le problème vraiment aussi pour l'assèchement de la rivière, du lac Kénogami et aussi pour la sécurité des barrages, parce qu'en ayant des ouvrages de retenue en haut, c'est logique qu'ils vont pouvoir contrôler un peu mieux. Et puis ils ont des réservoirs immenses, qu'ils pourraient - c'est sûr qu'ils feront pas le même problème qu'ils ont fait avec le réservoir Kénogami, ils laisseront pas le monde aller habiter alentour de ce réservoir-là, la rivière aux Écorces, présentement.

2310 Alors c'est des endroits où il y a des possibilités de barrages quasiment naturels à cause des montagnes, c'est des beaux endroits pour ça et puis bien, il y a pas de monde qui disent que c'est pas la solution, puis on pense bien que le gouvernement va se brancher de ce côté-là.

2315 Alors ça réglerait la sécurité des gens en bas des barrages, puis aussi, pas nécessairement en bas des barrages, on parle de Chicoutimi; s'il fallait que ces barrages-là partent, ça serait terrible. Alors ce serait Chicoutimi, Arvida, ainsi de suite. Alors c'est la sécurité de ces barrages-là.

2320 On sait qu'ils sont bons, parce qu'ils ont résisté à ça, là, les barrages sont bons, sont impeccables; moi je pense que c'est vrai qu'ils sont capables, là. Mais si on avait des barrages en haut, en amont de ça, pour sécuriser tout le monde puis contrôler ces pluies-là, je pense que tout le monde pourrait dormir tranquille.

2325 Puis en même temps, le réservoir Kénogami, le problème est réglé; alors on règle les problèmes au complet, dans cette "game"-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Merci.

2330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Messieurs, monsieur Godin, monsieur le maire, et monsieur Girard, merci beaucoup.

2335 C'est entendu que la question propre de la sécurité des barrages, c'est pas notre mandat, mais par ailleurs un certain nombre de choses que vous avez dites, par rapport aux conflits d'utilisation et à toute l'idée de la capacité, pour une région d'un peu contrôler ses ressources et d'avoir voix au chapitre dans la gestion des ressources, ça c'est une question tout à fait pertinente à la gestion de l'eau et on va en tenir compte.

2340 Merci messieurs, merci bien.

DROIT DE RECTIFICATION

2345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors la procédure prévoit qu'il y ait pour les gens présents un droit de rectification s'il y a des choses qui vous paraissent inexactes, qui ont été dites, contraires à la vérité, vous pouvez 2350 faire un droit de rectification, c'est pas un droit d'argumentation.

Venez monsieur.

2355 **PAR M. ROGER LAROUCHE:**

Bonjour, mon nom est Roger Larouche, je suis représentant du ministère des Ressources naturelles.

2360 Tout à l'heure dans les échanges que vous avez eus avec les représentants du Comité d'environnement de Chicoutimi, je voudrais simplement préciser que le bail intervenu entre la Société Alcan et le gouvernement du Québec a une durée de cinquante (50) ans, a été signé en 1984; c'est un document public qu'on peut retrouver au Bureau de la publicité des droits.

2365 Alors je voulais simplement placer le contexte.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.k, ça va, merci.

2370 -----
MOT DE LA FIN

2375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci à chacun, chacune d'entre vous.

2380 Merci aux gens du soutien de l'audience, alors à la sténotypie Florence Béliveau; aux services techniques du ministère des Relations avec les citoyens Daniel Buisson et Jean Métivier; Louison Fortin notre analyste; et à l'arrière, monsieur Serge Labrecque, agent de communication et au secrétariat, Madame Anne-Marie Gaulin.

Alors merci beaucoup, et à bientôt.

2385

2390

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2395

2400

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.